RAPPORT ANNUEL 2018

Société Marseillaise de Crédit

Sommaire

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Le territoire de la Société Marseillaise de Crédit 4-5
Faits marquants 2018 6-7
Organes d'Administration, de Direction & Commissaires aux Comptes 8

RAPPORT DU DIRECTOIRE 9-21

Activité commerciale 13-16
Evolutions financières 17-21
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise 22-25
Assemblée Générale ordinaire 26

LES COMPTES ANNUELS

Les comptes sociaux 27-65

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels 66-69
Rapport spécial sur les conventions réglementées 70

★ Édito

Banque régionale de référence du Sud de la France depuis plus de 150 ans, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2018 son développement au travers de son réseau de 146 agences, au service de plus de 381 000 clients.

© Geraldine Arestegnu

30 000 nouveaux clients nous ont rejoints, prouvant bien l'attractivité d'une banque tournée vers la satisfaction de nos clients.

La Société Marseillaise de Crédit a mis à disposition de sa clientèle près de 1.750 milliards d'euros de crédits nouveaux, marquant notre soutien récurrent à l'économie de ses territoires et illustrant l'énergie déployée au service de ceux qui entreprennent.

Les encours de dépôts et de crédits progressent de plus de 6 %, permettant de faire croître, à nouveau, nos parts de marché.

La Société Marseillaise de Crédit a collecté 475 millions d'euros en assurance-vie et produit 525 millions d'euros d'OPCVM.

La contribution de l'activité de Banque Privée aux résultats de la Société Marseillaise de Crédit s'est confirmée en 2018 avec une croissance des encours sous gestion de 15 %.

En 2018, la Société Marseillaise de Crédit a également continué d'affirmer son rôle de **banquier-assureur de référence**, par une distribution soutenue de contrats d'assurance, dont les contrats Multi-Risques Habitation, Multi-Risques Automobile mais également une offre complète de produits de prévoyance.

Dans un environnement économique encore incertain et dans un contexte de taux bas persistant, le PNB stable à 366 m€ affiche une bonne résilience.

Le résultat brut d'exploitation à 124.5 m€ s'établit en hausse de 1.3 %.

Au cours de l'année 2018, la Société Marseillaise de Crédit a accéléré ses **projets de transition digitale et de dématérialisation** visant à améliorer la satisfaction de ses clients ainsi que son efficacité commerciale.

La Banque a ainsi poursuivi l'élargissement de son **offre de services multi-banques en une plate-forme de services bancaires et non bancaires**. Après l'agrégateur de comptes multi-bancaire, une offre de gestion de budget accessible sur Smartphone et tablette a été proposée. Parallèlement, des accords pour proposer des solutions personnalisées à nos clients signés avec Géreseul.com (gestion locative pour particuliers), Oxatis (solution de e-commerce) et Fizen (gestion en ligne de comptabilité des professionnels), entre autres, complètent notre offre.

Toujours soucieuse de son ancrage régional, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi son **implication dans les actions culturelles, sportives et entrepreneuriales** au travers de nombreux partenariats et mécénats.

En 2018, la Banque a **maintenu une politique de recrutement dynamique** avec l'intégration de 100 nouveaux collaborateurs.

L'année 2019 est abordée avec confiance et dynamisme dans la continuité de 2018.

Bruno DESCHAMP
Président du Directoire

LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

1. GROUPE MARSEILLE CENTRE
2. GROUPE MARSEILLE LITTORAL
3. GROUPE MARSEILLE EST
4. GROUPE DE TOULON
5. GROUPE DE SAINT-TROPEZ
6. GROUPE DE CANNES
7. GROUPE DE NICE
8. GROUPE DE MONACO
9. GROUPE ALPES DU SUD

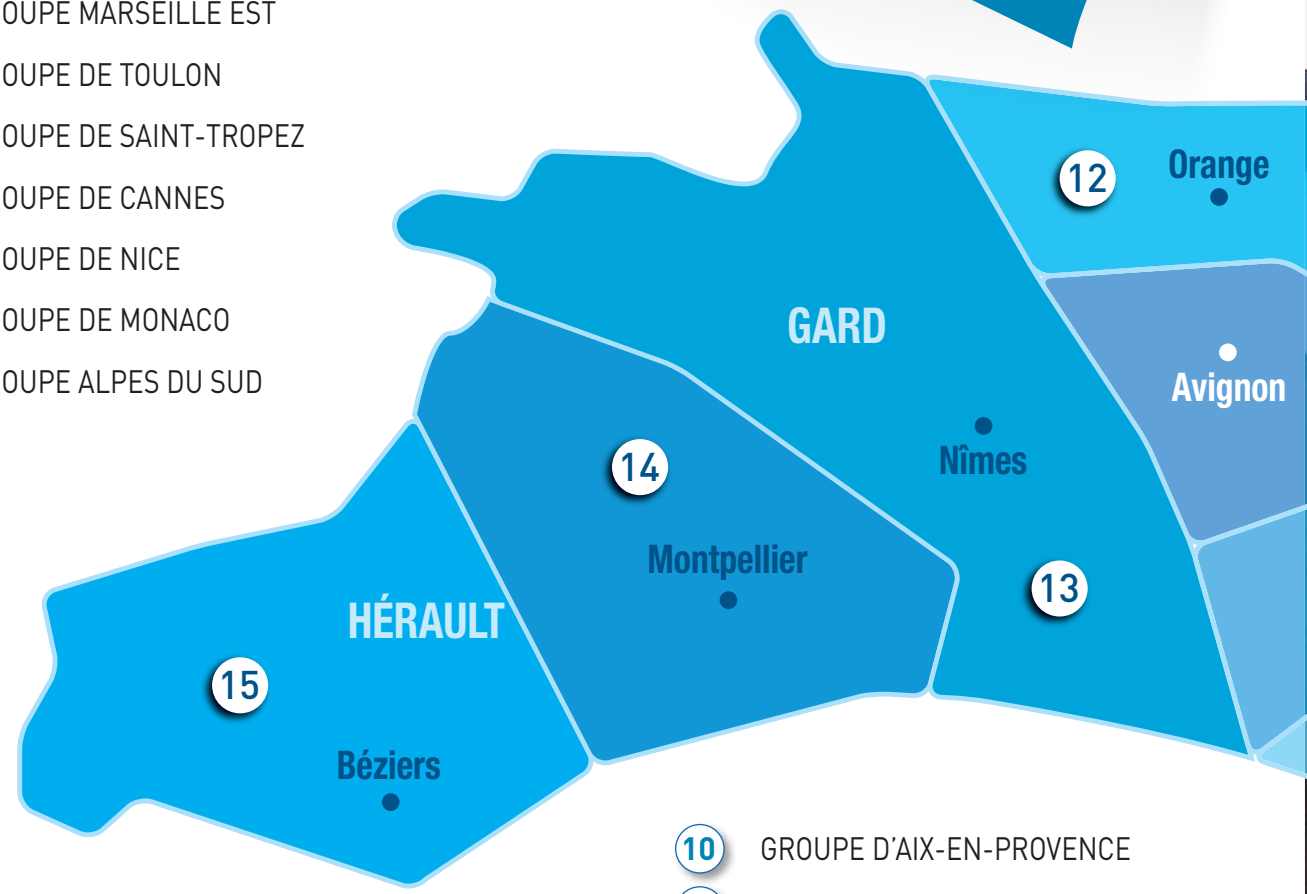

10. GROUPE D'AIX-EN-PROVENCE
11. GROUPE D'AVIGNON
12. GROUPE D'ORANGE
13. GROUPE DE NÎMES
14. GROUPE DE MONTPELLIER
15. GROUPE DE BÉZIERS

HAUTES ALPES
9
ALPES DE
HAUTE PROVENCE
VAUCLUSE
11
Manosque
ALPES
MARITIMES
8
Monaco
7
Nice
6
Cannes
BOUCHES
DU RHÔNE
10
Aix en Provence
5
VAR
2
4
Marseille
3
Saint Tropez
1
Toulon

Faits marquants 2018

Un réseau d'agences adapté aux attentes des clients

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2018 l'adaptation de son organisation et l'ajustement de son dispositif commercial afin d'accompagner l'évolution des attentes de ses clients.
Une vingtaine d'agences ont ainsi été rénovées sur l'ensemble de son territoire (Gardanne, Cassis, Cannes Foch, Béziers Domitienne, Nîmes Ville Active...) dont l'agence de Sérignan qui a été relocalisée et modernisée.
La banque a également procédé à des fusions d'agences et à la mise en place d'« agences conseil » afin de faire évoluer le maillage et l'organisation de son réseau en fonction des besoins de ses clients.
Enfin, 23 nouveaux « Espaces Libre-Service » ont été installés en 2018, accessibles en dehors des horaires d'ouverture de l'agence.

Une transformation digitale en accélération pour une meilleure satisfaction client

En 2018, la Société Marseillaise de Crédit a accéléré ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients, avec notamment :

- **le renforcement permanent de sécurisation des opérations** avec le déploiement de la solution VPIdss d'authentification forte sur les canaux mobiles pour tous les clients Particuliers, Entreprises et Professionnels et la mise en œuvre du dispositif d'authentification par biométrie vocale pour les clients utilisateurs du serveur vocal interactif suite à l'agrément reçu de la CNIL ;
- **l'élargissement des services accessibles en ligne :** prise de rendez-vous en ligne avec son conseiller ou un spécialiste, dépôt de pièces ou de justificatifs, gestion en ligne de ses cartes bancaires...font partie des nouvelles fonctionnalités offertes depuis les services en ligne et mobile ;
- **le déploiement progressif de la signature électronique :** déjà disponible en nomadisme pour la plupart des opérations réalisées par les clients Professionnels, ce sont tous les crédits à la consommation (Etoile Express et Etoile Avance) qui pourront être signés électroniquement ;
- **la simplification de la gestion au quotidien** pour les clients multibancarisés avec l'agrégation de factures et l'émission de virement multibanque suite à la présentation agrégée des comptes multibanque étendue au marché de l'Entreprise
- **l'intégration du big data et de l'intelligence artificielle** pour améliorer la connaissance des besoins de ses clients et venir en appui aux conseillers de clientèle : la Société Marseillaise de Crédit et sa maison mère, le Crédit du Nord, poursuivent le déploiement de solutions utilisant l'intelligence artificielle au sein des parcours clients et ont déployé plusieurs chatbots. Le déploiement de ces nouvelles technologies vient en support de l'animation commerciale en permettant d'adresser avec pertinence aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

Une Banque engagée sur ses territoires

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2018 ses partenariats, dans le domaine du sport, de la culture et de l'entrepreneuriat. Ces soutiens témoignent de la volonté de la Banque de contribuer au développement et au rayonnement de son territoire, en accompagnant les principales initiatives locales.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Françoise	**MERCADAL-DELASALLES**	Présidente du Conseil	
Philippe	**CALMELS**	Vice-président du Conseil	
Jean-Louis	**KLEIN**	Membre du Conseil	
Clara	**LEVY-BAROUCH**	Membre du Conseil	
Jean-Pierre	**BON**	Membre indépendant	
Stéphan	**BROUSSE**	Membre indépendant	
Françoise	**FABRE**	Membre indépendant	
Laurence	**FRECHE**	Membre indépendant	
Valérie	**ROUSSELLE**	Membre indépendant	
Philippe	**SAVINEL**	Membre indépendant	
Julien	**CAMP**	Membre	*Elu par les salariés*
Sylvie	**KELLER**	Membre	*Elue par les salariés*

DIRECTOIRE

Bruno	**DESCHAMP**	Président du Directoire
Pierre	**CASANOVA**	Vice-président du Directoire
Laurent	**CHASSAGNAC**	Secrétaire Général
Michèle	**OUALID**	Directrice Régionale Déléguée

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Ernst & Young

Cabinet Deloitte

COMITE DE DIRECTION

Marketing	Anne **LE GLORU**
Patrimoine	Philippe **ANTRAS**
Risques	Bruno **DELEMOTTE**
Marché des Entreprises	Patrick **MARGOT**
Contrôle	Franck **DAUTELLE**
Pilotage & Comptabilité	Alain **CLAVERIE**
Banque Privée	Eric **COULOMBON**
Ressources Humaines	Séverine **MUSCARIELLO**
Communication	Philippe **BELLEMIN-NOEL**
Financement des Professionnels de l'Immobilier	Christelle **LEFAIVRE**
Logistique et Organisation	Yves **LEPETIT**

Groupes :

Jean **BALAAM**
Sylvie **BANCHELIN**
Kader **BOUTALEB**
Eric **CHASSON**
Emmanuel **DUEZ**
Pierre **GAVALDA**
Nicolas **GAY**
Frédéric **GOUJU**
Bernard **GUYAT**
Franck **IMBERT**
Gérard **LACHICHE**
Michaël **NATAF**
Eric **PLUMENAIL**
Frédéric **POULARD**
Bernard **ROUX**
Christophe **TREVES**

RAPPORT DU DIRECTOIRE

RAPPORT DU DIRECTOIRE

**En 2018,
la Société Marseillaise de Crédit
a réalisé de bonnes performances
commerciales, consolidé ses relations avec sa
clientèle et son engagement au service du développement
économique de ses territoires d'implantation.**

→ Conjoncture économique

Le cycle de croissance démarré mi-2017 se poursuit, mais des déséquilibres apparaissent. Les États-Unis continuent à générer une croissance solide. L'économie américaine est soutenue par un important plan de relance budgétaire. La croissance de l'emploi joue un rôle clé. Toutefois, l'activité ralentit dans d'autres grandes économies, notamment dans la zone euro et la Chine, sur fond de tensions commerciales et d'incertitude politique.

Au sein de la zone euro, la croissance ralentit. Certains facteurs viennent freiner l'activité économique. La mauvaise performance des exportations est la principale cause de ce ralentissement. L'introduction de nouvelles normes antipollution impactant la production automobile en Allemagne, les incertitudes politiques en Italie (notamment concernant la trajectoire de la dette) ainsi que les récentes contestations sociales en France viennent amplifier ce ralentissement.

Au Royaume-Uni, une forte incertitude entoure les prévisions de croissance. Malgré l'effet positif de des actions de réduction du déficit budgétaire, les incertitudes d'un non accord sur le Brexit restent fortes.
Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ajoutent également aux incertitudes et pèsent sur le sentiment économique, même si de récentes négociations lors du G20 ont apaisé les tensions, avec la suspension de la hausse des droits de douane prévue en janvier 2019. La fermeture de l'administration aux Etats-Unis a généré également une source d'inquiétude des marchés.

En raison de ces éléments, les risques autour de cette croissance mondiale ont augmenté. Ces incertitudes pourraient freiner les investissements et rendre les marchés peu dynamiques.

Malgré cela, les grandes Banques Centrales semblent adopter une démarche prudente. La BCE a confirmé qu'elle mettrait un terme à ses achats d'actifs nets (quantitive easing) à partir de janvier 2019, destinés à soutenir l'économie.
La BCE a aussi annoncé, lors de la réunion du 24 janvier, le maintien de ses taux directeurs au plus bas, soit à zéro pour le taux de refinancement des banques et à -0,40% sur les liquidités excédentaires déposées à son guichet. Elle ne devrait pas augmenter ses taux d'intérêt avant la fin de l'été 2019.

Après un quatrième trimestre très dynamique en 2017 qui avait permis une croissance de 2,3% sur l'année, la croissance française a ralenti en 2018, à 1,3 % selon les dernières estimations de l'INSEE. Ce ralentissement s'explique par une moindre demande intérieure, résultant de l'essoufflement de la consommation des ménages et des investissements des entreprises. Le commerce extérieur a en revanche soutenu la croissance, grâce à d'importantes livraisons aéronautiques et navales en toute fin d'année. La baisse de l'inflation probable en 2019 avec la forte chute des prix de l'énergie en fin d'année ainsi que les mesures sociales, consenties par le gouvernement après les récents mouvements sociaux, devraient fortement renforcer le pouvoir d'achat des ménages et relancer la consommation privée.

Le taux de chômage est resté stable à 9,1% en 2018 après la forte baisse de 2017 due aux mesures d'allégement du coût du travail.
Le déficit du budget de l'Etat français s'est établi à 76,1 milliards d'euros en 2018, se dégradant de 8,4 milliards par rapport à 2017 sous l'effet du coût des baisses de prélèvements obligatoires mises en œuvre l'an dernier, notamment la diminution de la taxe d'habitation et des cotisations salariales.

→ Un rythme de croissance modéré pour l'économie régionale en 2018, avec une situation de l'emploi toujours décalée par rapport au reste de la France métropolitaine

Selon la Banque de France, les témoignages des entreprises de la région font apparaître une décélération de l'activité au cours de l'année 2018 dans un environnement national et international chahuté. Dans ce contexte plus incertain, qui a pesé tant sur la demande intérieure qu'extérieure, l'activité dans l'industrie évolue positivement par rapport à la période précédente (+3,3%). Dans ce secteur, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région qui enregistre la plus importante hausse en France.

Dans le secteur de la construction, si la hausse de l'activité est plus mesurée, la production s'accroît de 3 %, soutenue par la demande privée et publique. Ce chiffre reste éloigné de celui affiché en 2017 (+ 6 %) et place la région en neuvième position pour la croissance du chiffre d'affaires.

Le secteur des services, moteur de l'économie régionale, affiche quant à lui une croissance encore soutenue (+ 4,8 % contre + 7 % l'an passé), plaçant la région à la quatrième place dans le secteur des services marchands.

Le bilan de la saison touristique 2018 (avril à septembre) en Provence-Alpes-Côte d'Azur est mitigé pour les hébergements collectifs (hôtels, campings et autres hébergements collectifs), dont la fréquentation baisse de 2,0 % par rapport à la saison 2017.

Tous les départements à l'exception des Bouches-du-Rhône et tous les types d'espace, du littoral à la montagne, sont touchés par cette baisse. Dans les hôtels, la vitalité de la fréquentation étrangère, en particulier dans les établissements de haut de gamme, atténue le repli.

Même si la tendance s'est un peu améliorée au dernier trimestre, la situation de l'emploi demeure décalée dans la région par rapport au reste du territoire national : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B et C) a augmenté en 2018 de 0,2 % en PACA, de 0,5 % dans le département du Gard et de 1,6 % dans l'Hérault, alors qu'il diminuait de 0,3 % en moyenne sur la même période en France métropolitaine.

→ Malgré la poursuite d'un contexte de taux bas, la Société Marseillaise de Crédit affiche des résultats financiers résilients portés par une bonne dynamique commerciale

Près de 30 000 nouveaux clients ont rejoint la Société Marseillaise de Crédit en 2018, dont 23 000 Particuliers, près de 6 000 Professionnels et Associations et 1 000 entreprises et organismes institutionnels.

Le Produit Net Bancaire est stable à 366,6 M€ (+0,1 M€). Retraité de la variation de la provision sur les encours PEL-CEL, le PNB s'inscrit en retrait de 0,2 M€ au 31 décembre 2018.

La marge nette d'intérêts, hors variation de la provision sur les encours d'épargne logement, affiche un repli de 2,9 % malgré une progression tonique des encours de crédits et de dépôts. La marge d'intérêts pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas et d'une diminution de la marge commerciale sur les crédits immobiliers, les fortes renégociations de 2017 jouant sur l'année pleine en 2018.

Les commissions nettes sont en croissance de 3,6 %.

Les commissions financières enregistrent une hausse de 4,8 %, bénéficiant notamment du développement de l'activité de Banque Privée et de la bonne évolution des commissions d'ingénierie financière.
Bien soutenues par la dynamique commerciale, la croissance des fonds de commerce et la poursuite du développement de la bancassurance, les commissions de services progressent de 3,3 %.

Grâce à une bonne maîtrise des dépenses, les frais généraux diminuent de 0,6 % à 242,1 M€, malgré la hausse des coûts liés aux développements informatiques et à la transformation digitale de la Banque.

Le coût du risque atteint 45,1 M€, en augmentation de 13,9 M€ par rapport à 2017. Le provisionnement d'un dossier spécifique du marché de l'Entreprise pèse très significativement sur le coût du risque 2018.

Après prise en compte des gains sur cessions d'actifs immobilisés, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 57,5 M€, en diminution de 8,2 M€.

→ Des relais de croissance encore dynamiques en 2018

La collecte assurance vie est restée tonique en 2018 à près de 475 M€ de collecte brute, avec une part en Unités de Comptes proche de 30 %, en progression de plus de 3 pts par rapport à 2017, supports plus favorables en matière de rendement dans un contexte de taux bas.

L'activité de la Banque Privée affiche cette année encore de très bonnes performances :
- près de 800 foyers à fin décembre 2018, soit une progression de 11 % sur un an et une collecte nette proche de 140 M€ (+ 7 %)
- un PNB voisin de 11 M€, en progression de 10 % sur l'année

La Société Marseillaise de Crédit continue le développement de son rôle de **Banquier–Assureur**. La production d'assurance bancaire, prévoyance et IARD reste soutenue avec près de 25 000 contrats commercialisés. Après le lancement de la Multi-risques des Pro en 2017, la Société Marseillaise de Crédit a élargi son offre en juin 2018 avec le déploiement d'une offre de télésurveillance destinée à la clientèle de Particuliers.

→ La Société Marseillaise de Crédit, filiale à 100 % du Crédit du Nord, accélère ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Les principales réalisations de 2018 sont les suivantes :

- **le renforcement permanent de sécurisation des opérations** avec le déploiement de la solution VPQss d'authentification forte sur les canaux mobiles pour tous les clients Particuliers, Entreprises et Professionnels et la mise en œuvre du dispositif d'authentification par biométrie vocale pour les clients utilisateurs du serveur vocal interactif suite à l'agrément reçu de la CNIL ;

- **l'élargissement des services accessibles en ligne :** prise de rendez-vous en ligne avec son conseiller ou un spécialiste, dépôt de pièces ou de justificatifs, gestion en ligne de ses cartes bancaires (augmentation ou modification de plafond, mise en opposition, activation/désactivation du sans contact) font partie des nouvelles fonctionnalités offertes depuis les services en ligne et mobile ;

- **le déploiement progressif de la signature électronique :** déjà disponible en nomadisme pour la plupart des opérations réalisées par les clients Professionnels, ce sont tous les crédits à la consommation (Etoile Express et Etoile Avance) qui pourront être signés électroniquement ;

- **la simplification de la gestion au quotidien** pour les clients multibancarisés avec l'agrégation de factures et l'émission de virement multibanque suite à la présentation agrégée des comptes multibanque étendue au marché de l'Entreprise

- **l'intégration du big data et de l'intelligence artificielle** pour améliorer la connaissance des besoins de ses clients et venir en appui aux conseillers de clientèle : la Société Marseillaise de Crédit et sa maison mère, le Crédit du Nord, poursuivent le déploiement de solutions utilisant l'intelligence artificielle au sein des parcours clients et ont déployé plusieurs chatbots. Le déploiement de ces nouvelles technologies vient en support de notre animation commerciale en permettant d'adresser avec pertinence aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

→ Evolution du réseau d'agences

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2018 l'adaptation de son organisation et l'ajustement de son dispositif commercial afin d'accompagner l'évolution des attentes de ses clients.

- l'agence de Sérignan a été relocalisée
- **7** agences ont fusionné : Marseille l'Estaque et Canet, Marseille Saint-Julien et Saint-Barnabé, Marseille Pointe Rouge et Bonneveine, Saint Aygulf et Fréjus, Forcalquier et Manosque, Lamalou les Bains et Bédarieux, ainsi que Valras Plage et Sérignan.
- **11** nouvelles agences ont basculé vers une organisation en « agence Conseil » (ouverture sur rendez-vous l'après-midi)
- **13** agences ont supprimé le service de caisse classique tandis que 10 agences supplémentaires l'ont réduit
- **23** nouveaux automates « Espaces Libre Service » ont été installés. Au total, 29 agences sont équipées d'un « Espace Libre Service » accessible en dehors des horaires d'ouverture de l'agence.

On notera également la rénovation d'une vingtaine d'agences, parmi lesquelles on peut citer Gardanne, Cassis, Cannes Foch, Béziers Domitienne et Nîmes Ville Active

→ La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa volonté de mobiliser son expertise au service des besoins des clients et de leurs évolutions.

La Banque Privée : une stratégie patrimoniale globale et personnalisée.

Les services de Banque Privée, accessibles à partir d'un million d'euros de patrimoine financier, permettent de proposer une analyse globale pour déterminer les solutions juridiques, fiscales, patrimoniales et financières les plus appropriées. La situation personnelle de chaque client est prise en compte afin de proposer des services et des produits sur mesure, selon les stratégies préconisées.

Les banquiers privés, ancrés dans leur territoire, visent à construire avec chaque client, une relation transparente pour gérer et valoriser ses actifs, dans une vision durable.

Huit banquiers privés et ingénieurs conseils en Banque Privée ainsi qu'un expert juridique et fiscal et un conseiller en investissements sont présents sur l'ensemble de la région. Aux côtés de leurs clients, ils sont à leur écoute et les conseillent en toute confidentialité dans la constitution, l'organisation, la détention, la valorisation et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel.

Des conseils personnalisés pour des solutions patrimoniales diversifiées.

Pour les clients Patrimoniaux, la Banque met à disposition à côté du conseiller en agence, un expert en patrimoine qui leur apporte l'expertise nécessaire à la gestion et à l'organisation de leurs actifs, tout en respectant leurs objectifs.

Quarante Conseillers en gestion de patrimoine et neuf conseillers de clientèle patrimoniale prennent en charge plus de 42 000 clients Patrimoniaux.

Le centre de Gestion sous Mandat a été aussi développé, pour offrir aux clients qui le souhaitent une gestion déléguée de leurs actifs financiers en fonction de leurs objectifs de placement.
Huit Gérants sous mandat sont au service de plus de 1 900 clients, avec un encours géré proche de 900 millions d'euros.

Des experts à proximité dédiés aux problématiques Entreprises et Professionnelles.

Grâce aux conseils et à l'expertise de ses équipes, la Société Marseillaise de Crédit accompagne ses clients entreprises sur son territoire mais également à l'international.

- *Un Conseiller et un Gestionnaire clientèle au service de chaque client*

Chaque entreprise cliente est accompagnée par un binôme composé d'un conseiller et d'un gestionnaire. Le conseiller entretient des relations de proximité avec ses clients. Parce qu'il a une culture de banquier, il sait appréhender les différentes facettes de leur activité et préconiser des solutions pertinentes, cohérentes et performantes pour leur entreprise.
Le gestionnaire de clientèle est l'interlocuteur quotidien des services comptables et financiers des entreprises.
Ce binôme permet aux clients entreprises de bénéficier d'une grande réactivité et d'une grande qualité de service dans une relation personnalisée et stable dans le temps.
En 2018, la SMC a renforcé ce binôme dans chaque centre d'affaires, de nombreuses formations, journées métiers ont été organisées pour maintenir au niveau d'expertise attendu de ce binôme qui est une originalité de la Banque sur son territoire.

- *Des spécialistes qui apportent leur expertise dans la gestion des flux, les financements et les services*

La Banque met à la disposition de ses clients des spécialistes qui les guident dans de nombreux domaines comme le commerce extérieur, la gestion d'actifs, l'épargne salariale, les moyens de paiement, le crédit-bail et les opérations de haut de bilan.

- *Un accompagnement de l'activité à l'international*

La Société Marseillaise de Crédit dispose d'une offre complète, adaptée aux attentes de ses clients qu'elle conseille notamment sur la gestion du risque de change et de taux, la maîtrise du risque clients et du risque pays, et la gestion de leurs flux à l'international.
Ainsi, une équipe dédiée de quatre gestionnaires polyvalents peut être contactée par les clients, certaines entreprises apportant directement les opérations sur le site d'Aubagne. Les gestionnaires COMEX se déplacent aussi pour des opérations spécifiques dans l'entreprise.

- *Renforcement du marché des Professionnels*

La Société Marseillaise de Crédit poursuit les efforts engagés depuis 5 ans pour renforcer son dispositif sur le marché des Professionnels.
La Banque met à disposition des clients, dans ses agences les plus importantes, 25 Assistants Clientèle Professionnelle. Au total, tous métiers confondus, 400 collaborateurs travaillent au service de la clientèle des Professionnels.
Ces efforts confirment la volonté de la Société Marseillaise de Crédit de renforcer, dans chaque agence, son expertise auprès des clients Professionnels.

→ La Société Marseillaise de Crédit est de longue date engagée auprès de ses clients dans une démarche d'excellence relationnelle.

Chaque année, le CSA réalise une enquête de satisfaction auprès de 70 clients par agence. Ce baromètre est au centre de notre dispositif de mesure de la satisfaction de nos clients.

En 2018, les résultats de ce baromètre confirment à nouveau la position de leader de la Société Marseillaise de Crédit sur tous les marchés.

L'appréciation de nos clients Particuliers et Entreprises se maintient au niveau d'excellence de 2017 avec un score de 78. Sur le segment des entreprises dont le CA est compris entre 7,5 et 75 M€, ce score augmente de 2 points en 2018 pour s'établir à plus de 80. Quant à nos clients Professionnels, ils attribuent à la SMC en 2018 un score de 76, soit 2 points de plus que l'année précédente. La progression est encore plus significative concernant notre clientèle de professions libérales dont le score de satisfaction globale augmente de près de 4 points pour atteindre 75 en 2018.

Le score de satisfaction obtenu par chacune de nos agences constitue un des indicateurs essentiels de mesure de leur performance. Un rapport par agence permet d'analyser le niveau de satisfaction de notre clientèle au travers de plusieurs thématiques telles que l'accueil de la clientèle, les relations avec le conseiller, la performance des produits et services.

Des actions ciblées sont ainsi entreprises chaque année par nos agences, au travers de Plans d'Actions Qualité, pour répondre aux attentes exprimées par notre clientèle.
Enfin, ce dispositif est complété par un pilotage mensuel de la qualité de notre accueil téléphonique et de nos réclamations ainsi que d'une campagne annuelle de visites mystères en agences.

→ Les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit sont au cœur de la stratégie de la Banque. Ils sont professionnels et engagés.

Notre politique de recrutement

La Société Marseillaise a recruté plus de 100 collaborateurs en 2018 pour accompagner son développement.
Ces recrutements concernent les métiers en agence, en relation directe avec la clientèle (conseillers de clientèle privée, professionnelle ou entreprise, directeurs d'agence, etc.).
Les profils des collaborateurs intégrés sont variés : des jeunes diplômés de Bac+3 à Bac+5 issus de nos propres parcours alternance ou disposant d'une première expérience réussie et des candidats plus expérimentés.

Des collaborateurs en alternance

En 2018, la Société Marseillaise de Crédit a accueilli plus de 70 étudiants souhaitant préparer leur diplôme en alternance dans la Banque. L'objectif de la Banque est de les accompagner pour obtenir leur diplôme et de les former à un métier, tout au long d'un parcours qui nécessite motivation et engagement.

Un accompagnement des collaborateurs dans la montée en compétence et dans leur parcours professionnel

Les métiers sont exigeants : la stratégie fondée sur l'excellence de la relation client nécessite un comportement professionnel de l'ensemble de nos collaborateurs et particulièrement de nos conseillers.
Pour les accompagner et les faire monter en compétence et en expertise, tout en respectant la réglementation bancaire, nos collaborateurs bénéficient d'un suivi personnalisé de la Direction des Ressources Humaines.

En 2018, la Société Marseillaise de Crédit a investi plus de 42 000 heures de formation pour ses collaborateurs (hors alternants), soit plus de 4,6 % de la masse salariale.
215 collaborateurs ont suivi des parcours métiers afin de les accompagner dans leur nouveau métier..

Un modèle social centré sur les préoccupations de nos collaborateurs

La Société Marseillaise de Crédit a continué de moderniser de nombreux avantages sociaux dans le cadre d'un pacte social revisité et plus en phase avec les attentes de ses collaborateurs. Les mesures sont fondées sur la protection de la famille et l'accompagnement des étapes clés de la vie (emploi, santé, patrimoine), à l'image de l'approche relationnelle du Groupe.

ACTIVITE COMMERCIALE

La conquête de Clients Professions Libérales reste également très dynamique avec plus de 1 400 nouveaux clients en 2018, soutenue par un dispositif dédié avec 22 conseillers spécialisés Professions Libérales ainsi que différents partenariats.

De plus, un dispositif de 12 Chargés d'affaires TPE est venu renforcer notre expertise, pour accompagner les TPE dans leur développement

Le dispositif de proximité de la Société Marseillaise de Crédit avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié et par la volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée du client Professionnel ou Entreprise. Près de 70 % de nos clients suivis en relation professionnelle nous confient également leur relation privée.
Suite à une revue des bases informatiques, l'augmentation du fonds de commerce de clients Professionnels actifs est limitée à 1,6 % sur un an, avec près de 36 500 clients. Par rapport à une référence 2017 proforma, il progresse de 3,5 %.

→ Poursuite du développement du fonds de commerce des Particuliers (+ 2,0 %)

La Société Marseillaise de Crédit continue de conquérir de nouveaux clients Particuliers et enregistre 23 000 entrées en relation en 2018, avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible.
Suite à une revue des bases informatiques, le fonds de commerce Particuliers s'affiche en baisse de 1,1 % sur un an, à 336 000 de clients Particuliers actifs. Par rapport à une référence 2017 proforma, il progresse de 2,0 %.

La banque reste résolument attachée à l'accompagnement de ses clients qui entreprennent au cœur des territoires, et s'appuie sur sa base de clientèle Professionnelle et Entreprise pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés sur leur partie privée et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

Fonds de commerce de clients Particuliers actifs (au 31 décembre)

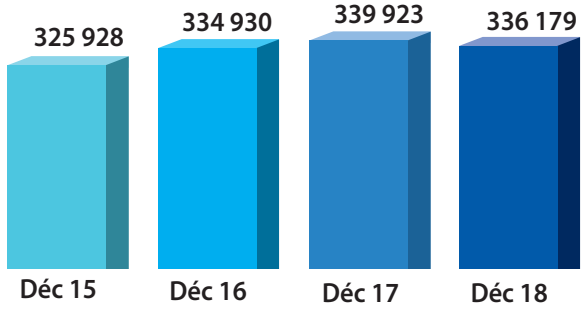

→ Maintien d'une forte dynamique sur le marché du Professionnel (+ 3,5 %)

Le développement de notre fonds de commerce Professionnels reste soutenu par la dynamique d'entrées en relation, avec près de 5 400 nouveaux clients professionnels en 2018. Une attention particulière est portée sur la qualité des entrées en relation, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans (+ 6,6 %).

Fonds de commerce clients professionnels actifs

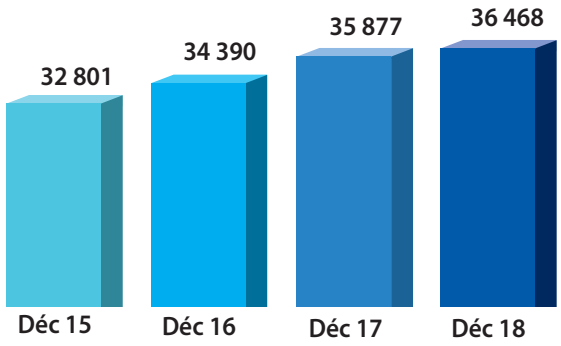

→ Une progression du fonds de commerce Entreprises qui s'amplifie (+ 4,1 %)

Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse marquée de 4,1 %. Près du tiers des entrées en relation 2018 se fait sur des sociétés réalisant plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires. La Société Marseillaise de Crédit est le banquier principal de près de 40 % de ses clients Entreprises.

Fonds de commerce entreprises actives

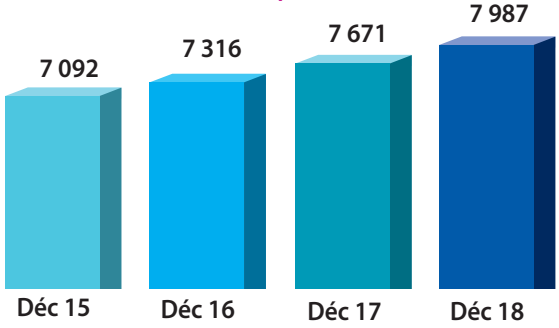

ACTIVITE COMMERCIALE

→ Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, la Société Marseillaise de Crédit accentue sa démarche d'open banking pour proposer à ses clients une offre de produits et services, bancaires ou non bancaires, les plus adaptés à leurs besoins, avec les leaders du marché

La plateforme de services multibanque continue de s'enrichir régulièrement prolongeant la fonction d'agrégation de comptes que la Société Marseillaise de Crédit propose gratuitement depuis 2016 à ses clients, à partir de ses services en ligne et mobiles (tous devices et OS). Tous les clients Particuliers, Professionnels et Entreprises bénéficient désormais de services complémentaires :

- **la Gestion de Budget** intègre des solutions d'intelligence artificielle permettant de donner une **vision prédictive des mouvements et des soldes** de compte fin de mois dans l'ensemble de leurs établissements bancaires ;
- **la Synthèse multidoc** permet de consulter en un clic, associées aux opérations en compte, les **factures** correspondantes (utilities, achats en ligne, impôts, etc.), également accessibles et historisées dans un **coffre-fort intelligent ;**
- et depuis juin 2018, exploitant les possibilités offertes par la deuxième directive sur les paiements (DSP2), l'offre **Virement multibanque** permet d'exécuter dans la même interface depuis la banque en ligne de la Société Marseillaise de Crédit des **virements depuis un autre établissement** vers l'un des bénéficiaires préalablement enregistrés.

Poursuivant sa stratégie d'open banking, grâce aux accords ou partenariats conclus avec différents acteurs de la fintech ou de l'économie traditionnelle par le Crédit du Nord, sa maison mère, la Société Marseillaise de Crédit propose également des solutions personnalisées à ses clients :

- **sur le marché des Particuliers, la carte Visa à cryptogramme dynamique** qui permet de sécuriser les achats réalisés sur internet remporte un franc succès auprès des clients. En partenariat avec EPS, leader français de la protection, la Société Marseillaise de Crédit commercialise depuis juin 2018 une offre de télésurveillance. Et tout récemment, Apple a annoncé la disponibilité prochaine d'Apple Pay pour les clients des banques du Groupe Crédit du Nord.
- **sur le marché des Professionnels et des Entreprises, la carte business Mastercard Executive** a été lancée mi-mai. Deux nouveaux partenariats extra-bancaires ont été conclus : avec **Fizen** qui propose des solutions simples de gestion des factures aux TPE, et avec **iRaiser** qui assure la gestion en ligne des collectes de dons. Et face au succès rencontré par le partenariat avec Payzen, cette solution de paiement innovant en ligne proposée depuis 2017 sera pleinement intégrée à l'offre e-commerce de la Société Marseillaise de Crédit à compter de février 2019 sous la marque Clic&Pay by Groupe Crédit du Nord.

« Bank as a platform » est le fruit de réflexions sur nos business model actuels. Cette démarche en architecture ouverte (open banking), s'inscrit dans la continuité pour le Groupe Crédit du Nord puisque qui a depuis longtemps noué des partenariats afin d'apporter à ses clients du conseil et des solutions sur-mesure.

Pour cela, il cherche les meilleurs partenaires du marché pour enrichir son offre sur des métiers et des domaines qui ne sont pas bancaires.

Nous voulons rester une banque centrée sur notre cœur de métier, mais nous devons :

- nous différencier de nos concurrents ;
- apporter des solutions aux nouveaux usages de nos clients ;
- leur proposer des offres packagées, « clé en main » (ex. carte Business + Expensya, Clic&Pay + Oxatis, etc.) ;
- et bien sûr y trouver un relais de PNB en s'assurant un partage de valeur avec nos partenaires.

A l'intérieur du Groupe Crédit du Nord, la Société Marseillaise de Crédit souhaite aujourd'hui, dans le cadre de son programme AGIR 3.0, accélérer cette démarche de « Bank as a platform » en la transposant dans un univers digital. Nous construisons actuellement une plate-forme digitale de services bancaires et non bancaires accessible pour nos clients et nos prospects de façon fluide et partagée avec les collaborateurs pour qu'ils puissent s'approprier ces offres.

Nous avons défini en cible 28 univers dans lesquels la banque s'estime légitime pour fournir des nouveaux services à ses clients. A titre d'exemple, nous pouvons citer les univers :

- Simplifier le quotidien du dirigeant (piloter mon activité, accompagner mes collaborateurs, travailler en mobilité ...)
- Sécuriser mon environnement (données, paiements)
- E-commerce
- Investissement locatif
- ....

→ L'épargne bilancielle se stabilise au second semestre 2018

Portée par les dépôts à vue qui progressent de 10,3 %, les dépôts de la clientèle continuent d'augmenter avec un encours moyen annuel de 7,7 Mds€, en hausse de 5,6 % sur l'année. Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance en forte augmentation depuis 2014, même si les volumes de dépôts tendent à se stabiliser au second semestre 2018.

Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de 9,3 % sur le marché des Particuliers tandis que sur les marchés Professionnels et Entreprises, cette croissance ressort à 11,1 %.
Au total, la collecte nette de dépôts bilanciels s'élève à +0,4 Md€ sur un an. Ces flux reflètent toujours un excédent de trésorerie de nos clients Entreprises, qui s'appuient par ailleurs sur des crédits à taux bas pour financer leurs investissements.

Les encours d'épargne à régime spécial ressortent en progression de 3,3 % à 2,2 Mds€ sur l'année. Les avoirs sur Livret A (+ 5,8 %) progressent plus vite que ceux des comptes sur livrets des Particuliers (+ 1,4 %) tandis que les encours de LDD sont relativement stables (+1,1 %). La collecte sur le Plan d'Epargne Logement demeure en progression de 0,6 % sur l'année, alors que les encours de Compte Epargne Logement affichent un retrait de 3,5 %.
Les dépôts à terme sont en net recul (- 20,7 %) par rapport à 2017 compte tenu des moindres rendements proposés, notamment sur les Comptes à Terme dont l'encours chute de 24,6 %.
Seul l'encours du compte sur livret dédié aux Institutionnels s'affiche en hausse de 7,3 %.

Encours moyens annuels de dépôts bilanciels (en M€)

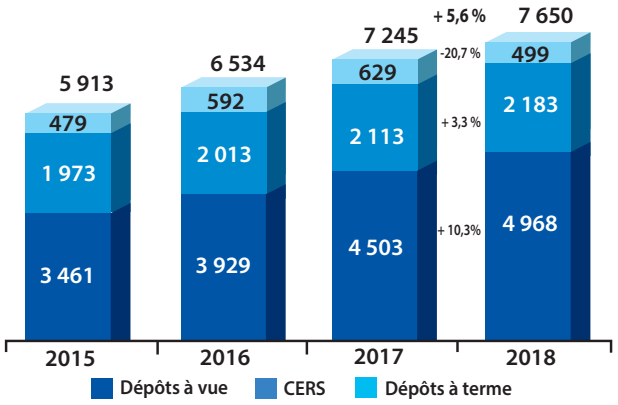

→L'épargne hors bilan affiche une baisse en fin d'année

Malgré une collecte brute en baisse de 0,6% en 2018, l'encours moyen annuel d'assurance-vie progresse de 1,7% par rapport à 2017. Pénalisé notamment par un effet marché défavorable en décembre, l'encours d'assurance-vie recule de 1,3 % mois sur mois en décembre par rapport à 2017.
La production d'OPCVM est restée soutenue et ressort en progression de plus de 23 % par rapport à 2017, compte tenu d'un travail d'allocation d'actifs favorisant les supports en unités de comptes ou SICAV-FCP.

Encours moyens annuels d'épargne hors-bilan (en M€)

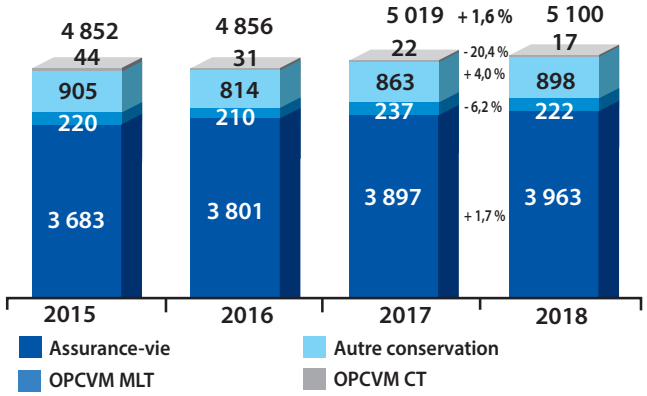

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 4,0 % en moyenne annuelle, atteignant 12,8 Mds€ en 2018.

→Une production de crédits immobiliers en net ralentissement en 2018

La production de crédits immobiliers a fortement ralenti en 2018 avec l'extinction du phénomène de rachats d'encours entre établissements. Les volumes de crédits renégociés reviennent à un niveau structurel.

L'encours de prêts immobiliers atteint 4,1 Mds€ en moyenne sur l'année, en hausse de 5,1 % sur un an.

Par ailleurs, la Société Marseillaise de Crédit continue de mener une politique sélective en matière de risque en ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Production de crédits à l'habitat (en M€)

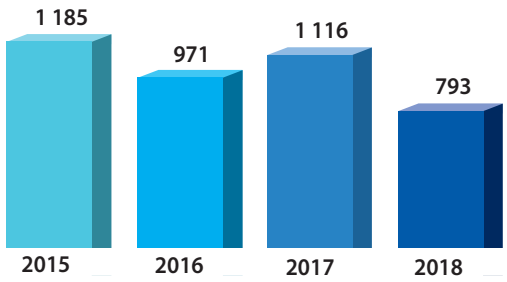

→Evolution soutenue des crédits à la consommation

L'ensemble des conseillers du groupe veillent à accompagner les projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière. La production de prêts personnels a été très dynamique tout au long de l'année 2018 et progresse de 19,9 %, soutenue par des opérations commerciales ciblées.

Les encours moyens annuels de crédits à la consommation, y compris revolving,sont en progression de 10,0 %

Production de prêts personnels (en M€)

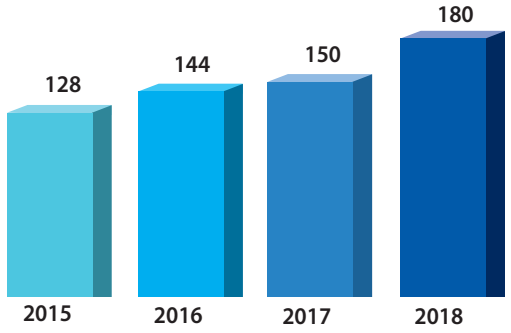

Encours moyens annuels de crédits aux particuliers (en M€)

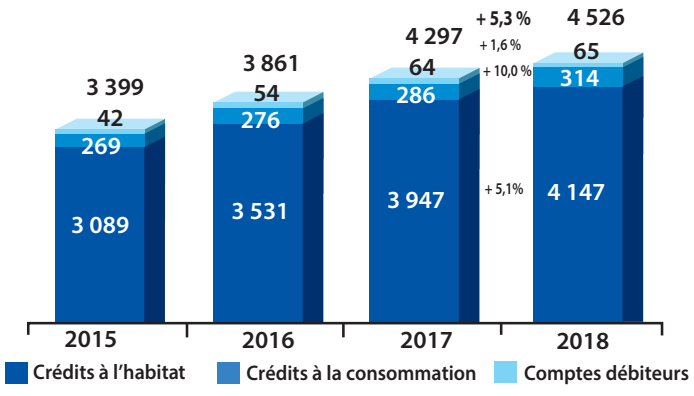

L'encours total de crédits aux Particuliers s'élève à 4,5 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 5,3 %.

ACTIVITE COMMERCIALE

→ De par ses relations historiques avec la clientèle de PME régionales, la Société Marseillaise de Crédit participe activement au financement de l'économie

La production de crédits d'équipement affiche une hausse de 12,6 % en dépit d'une référence élevée en 2017, l'année portée par l'offre TLTRO. Les encours de crédits d'équipements continuent d'afficher une progression marquée (+ 12,0 %), dépassant les 2,0 Mds€ en moyenne sur l'année.

La production en crédit-bail a été soutenue en 2018, en hausse de 6,9 % par rapport à l'année 2017 qui constituait jusqu'alors un plus haut historique, pour accompagner les investissements matériels de production et de véhicules nécessaires au développement des clients Entreprise et Professionnel. L'encours moyen annuel approche 320 M€, en progression moyenne de 10,6 % sur l'année.

Au total, plus de 840 M€ ont été décaissés en 2018 sous forme de crédits d'équipement ou de crédits-baux pour financer le développement des PME dans la région, montant en progression de 11,5 % par rapport à 2017.

Ce dynamisme de la production de crédits a favorisé des évolutions soutenues des concours accordés à la clientèle commerciale qui s'élèvent à 2,6 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 8,4 % sur un an.

Encours moyens annuels de crédits (en M€)

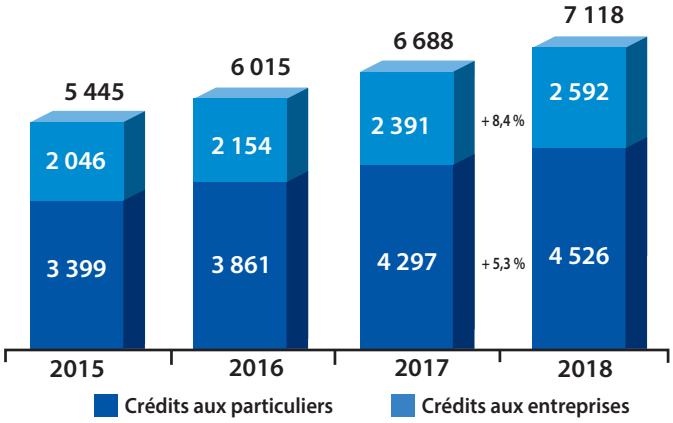

Production de crédits d'équipement (en M€)

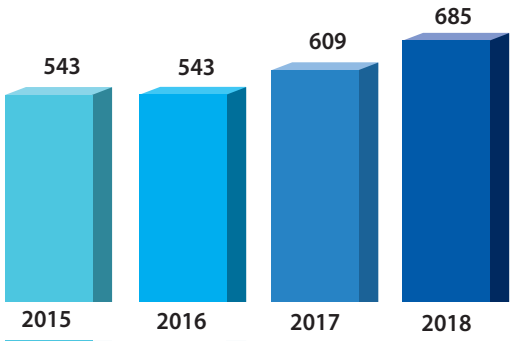

Production de crédits-bail mobilier (en M€)

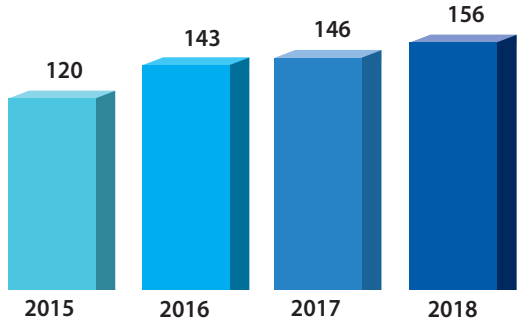

Encours moyens annuels de crédits aux entreprises (en M€)

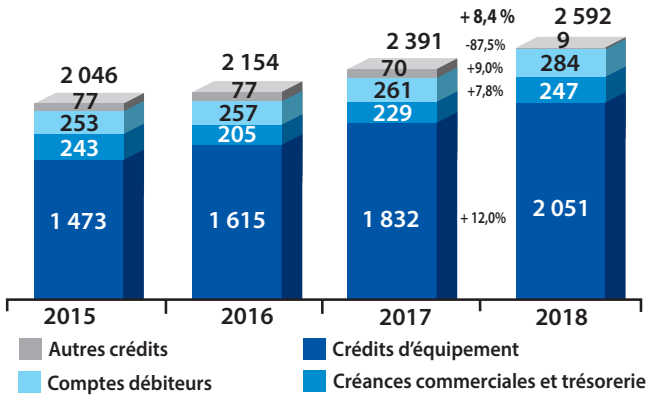

L'encours total de crédits à la clientèle s'élève à 7,1 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 6,4 %

EVOLUTIONS FINANCIERES

Le produit net bancaire

	2018 M€	2017 M€	Variation 2018/2017 en valeur	en %
Intérêts nets et revenus divers	**199.7**	205.4	-5,7	-2,8
Commissions nettes	**166,9**	161,1	+5,8	+3,6
Produit net bancaire	**366,6**	**366,5**	**+0,1**	**+0,0**

Le Produit Net Bancaire est stable à 366,6 M€.

Afin de présenter une approche économique de la performance financière, il convient de neutraliser dans l'analyse des résultats de la Banque, l'incidence des mouvements des provisions sur engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement (+ 0,4 M€ en 2017 et + 0,7 M€ en 2018, avant impôts).
Retraité de cet élément, le PNB reste stable par rapport à l'année précédente (-0,2 M€ / - 0,0 % vs 2017).

La marge nette d'intérêts (hors mouvements de la provision épargne logement) ressort en baisse de 2,9 % malgré une progression tonique des encours de crédits et de dépôts. La marge d'intérêts pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas et d'une diminution de la marge commerciale sur les crédits immobiliers, les fortes renégociations de 2017 jouant sur l'année pleine en 2018.

Les commissions nettes progressent de 3,6 %.
Les commissions financières enregistrent une hausse de 4,8 %. Elles bénéficient notamment de la bonne évolution des commissions d'ingénierie financière, la Société Marseillaise de Crédit ayant accompagné un nombre significatif d'entreprises régionales en tant que conseil pour des projets de cession ou de transmission et pour des financements structurés.
Grâce à la croissance des fonds de commerce et à la poursuite du développement de la bancassurance, **les commissions de services** progressent de 3,3 % par rapport à 2017, malgré la diminution des commissions liées aux renégociations de crédits.

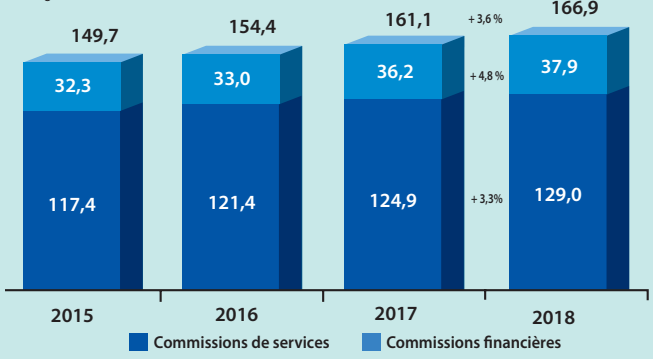

Les frais généraux

	2018 M€	2017 M€	Variation 2018/2017 en valeur	en %
Charges de personnel	**-107,9**	-105,3	-2,6	+2,4
Impôts et taxes	**-5,3**	-6,6	+1,4	-20,6
Autres charges	**-119,9**	-122,8	+2,9	-2,4
Amortissements	**-9,0**	-8,8	-0,2	+2,8
Frais généraux	**-242,0**	**-243,6**	**+1,5**	**-0,6**

Les frais généraux diminuent de 0,6 % en 2018.

Malgré la hausse des coûts liés aux développements informatiques et à la transformation de la Banque, les autres charges de fonctionnement diminuent de 2,4 % par rapport à une référence 2017 élevée en raison d'une charge significative liée à des projets réglementaires.

Les charges de personnel augmentent de 2,4 % par rapport à l'année 2017 qui bénéficiait de reprises de provisions pour passifs sociaux (primes spéciales d'ancienneté).
Le montant du CICE s'élève à 1 727 K€ en 2018 (contre 2 078 K€ en 2017) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Charges d'exploitation (en M€)

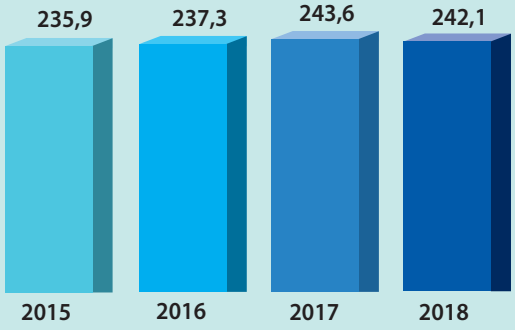

A fin décembre 2018, la Société Marseillaise de Crédit compte 1 248 collaborateurs en activité, effectif en baisse de 0,9 % par rapport à décembre 2017.

	2018	2017	Variation 2018/2017 en valeur	en %
Effectif en activité	**1 248,1**	1 259,6	-11,5	-0,9

EVOLUTIONS FINANCIERES

Le Résultat Brut d'Exploitation

	2018 M€	2017 M€	Variation 2018/2017 en valeur	en %
Produit net bancaire	**366,6**	366,5	+0,1	+0,0
Frais généraux	**-242,1**	-243,6	+1,5	-0,6
Résultat brut d'exploitation	**124,5**	**122,9**	**+1,6**	**+1,3**

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'établit à 124,5 M€, en augmentation de 1,3 % par rapport à 2017.
Retraitée des mouvements de la provision épargne logement, la progression du RBE atteint 1,1 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 66 %. Retraité des mouvements de la provision épargne logement, il s'élève à 66,2 % contre 66,5 % en 2017, en baisse de 0,3 point.

Résultat Brut d'exploitation (en M€)

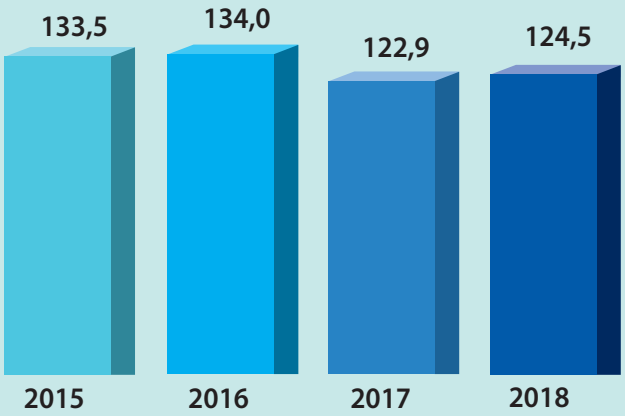

	2018	2017	Variation 2018/2017 en points
Coefficient d'exploitation	**66,0%**	66,5%	-0,5

Le coût du risque

Le coût du risque de la Société Marseillaise de Crédit s'élève à 45,1 M€ en 2018, contre 31,2 M€ en 2017. Cette évolution est liée au provisionnement d'un dossier spécifique du marché de l'entreprise qui pèse très significativement sur le coût du risque 2018.
Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, le taux de coût du risque est de 0,63 %, contre 0,45 % en 2017.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux, s'établit à 62,2 %, en augmentation de 6,4 points par rapport à 2017.
Le taux de provisionnement des créances douteuses compromises atteint 71,0 % contre 71,3 % fin 2017.

	2018 M€	2017 M€	Variation 2018/2017 en valeur	en %
Résultat brut d'exploitation	**124,5**	**122,9**	**+1,6**	**+1,3**
Coût du risque	**- 45,1**	-31,2	-13,9	+44,5
Résultat d'exploitation	**79,4**	**91,7**	**-12,2**	**-13,4**

Données extraites du bilan au 31/12	2018 M€	2017 M€	Variation 2018/2017 en valeur	en %
Créances douteuses et contentieuses	**417,2**	467,2	-50,0	-10,7
Provisions globales	**259,4**	260,9	-1,5	-0,6
Taux de couverture	**62,2 %**	**55,8 %**	**+6,4 pts**	

Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à 79,4 M€, en recul de 13,4 % par rapport à 2017.
Retraité des mouvements de la provision épargne logement, le résultat d'exploitation ressort en baisse de 13,7 %.

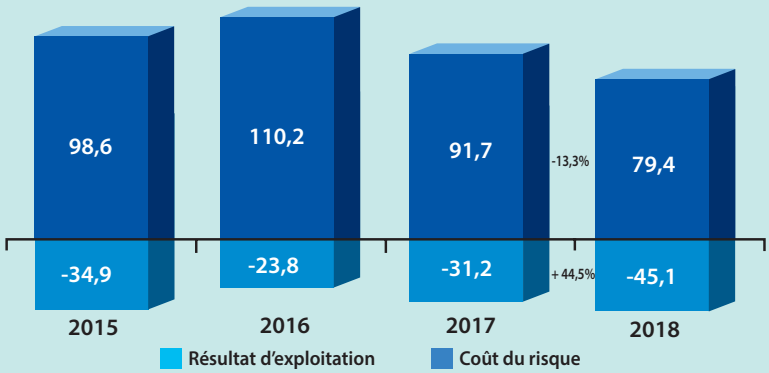

Du résultat d'exploitation au résultat net

Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 13,3 M€ en 2018 et résultent de la cession d'une ligne de titres. En 2017, les gains sur actifs immobilisés (6,5 M€) provenaient de la cession d'un actif immobilier à Monaco.

Le résultat exceptionnel de -4,4 M€ résulte d'une correction d'erreur sur les prêts renégociés entre 2015 et 2017 (cf. note annexe 1.3).

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 57,5 M€, en diminution de 12,5 % par rapport à 2017.

	2018 M€	2017 M€	Variation 2018/2017 en valeur	en %
Résultat d'exploitation	**79,4**	**91,7**	**-12,2**	**-13,4**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	**13,3**	6,5	6,8	ns
Résultat courant avant impôt	**92,7**	**98,2**	**-5,5**	**-5,6**
Résultat exceptionnel	**-4,4**	0,0	-4,4	-
Impôt sur les bénéfices	**-30,9**	-32,5	+1,6	-5,0
Provisions réglementées	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-**
Résultat net	**57,5**	**65,7**	**-8,2**	**-12,5**

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque n'est intervenu depuis le 31 décembre 2018.

Perspectives de développement

L'année 2019 pourrait être celle d'un ralentissement de la croissance. Elle sera marquée par la continuité dans les mutations rapides du paysage bancaire, à la faveur de nouveaux usages clients, d'une concurrence accrue et d'un environnement de taux structurellement bas.
Dans ce contexte, la Société Marseillaise de Crédit confirme sa singularité et son engagement : contribuer au développement économique de tous les acteurs qui entreprennent au cœur des territoires.

La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa démarche de transformation à laquelle l'ensemble de ses collaborateurs est associé :

• **Etre la banque de ceux qui entreprennent.** Nous nous devons de réunir toutes les expertises de haut niveau pour servir au mieux les projets de nos clients selon leurs besoins, avec l'ambition de leur délivrer le plus haut degré de satisfaction.

• **Etre la banque à la bonne distance humaine et digitale.** Nos banquiers et nos experts sont de plus en plus nomades pour être au plus près de nos clients Entreprises, Professionnels ou Particuliers et nous réinventons le concept d'agence pour mieux répondre aux aspirations de nos clients. Nos parcours clients, cross-canaux et coconstruits dans une démarche d'open banking, offrent le meilleur du digital et mettent l'expérience utilisateur au cœur de nos exigences.

• **Etre une banque qui fonctionne en circuits courts.** Notre histoire, riche du rapprochement d'établissements régionaux ayant regroupé leurs talents, nous a confié un modèle de gouvernance décentralisée que nous comptons défendre et développer via une organisation agile et une culture managériale forte. Notre vision de notre métier de banquier inspire notre stratégie RSE qui en est le reflet, notre communication et le pilotage de notre force commerciale.

Informations sur la gestion des risques

La mesure et la surveillance des risques à la Société Marseillaise de Crédit sont développées dans le rapport annuel sur le contrôle interne destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui est présenté au Conseil de Surveillance de la Banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du Groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Société Marseillaise de Crédit et concernent les principaux risques auxquels la Société est confrontée :

• **Le risque de crédit :** il représente le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la Banque, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
La Société Marseillaise de Crédit utilise les méthodes de notation interne du Groupe Crédit du Nord lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis. Suivant le type et le statut des créances, un système de provisionnement sur base statistique ou à dire d'expert est appliqué.

• **Les risques de marché liés aux opérations clientèle :** la Société Marseillaise de Crédit propose à sa clientèle, des instruments de garantie ou de couverture du risque de taux ou de change.
Ces opérations sont systématiquement retournées par la Société Marseillaise de Crédit auprès de sa maison mère, le Crédit du Nord, de manière à annuler tout risque de marché sur ces positions et à réaliser une marge de commercialisation.

• **Les risques opérationnels :** ils se matérialisent par des risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.
La Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans le cadre du dispositif global du groupe Crédit du Nord relatif à la surveillance et à la maîtrise des risques opérationnels et à la continuité d'activité, notamment en matière de système d'information.

• **Le risque structurel de taux :** il découle des positions à l'Actif et au Passif du Bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Société Marseillaise de Crédit bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils ALM de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord à qui la gestion du risque de taux a été déléguée.

• **Le risque de liquidité :** il traduit l'insuffisance de ressources bilancielles par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme.
L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan du Crédit du Nord, permet de déterminer les refinancements nécessaires. La liquidité est assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Crédit du Nord sous forme de comptes courants, d'emprunts, de prêts, ou d'accords de refinancement.
La Société Marseillaise de Crédit est soumise aux ratios de liquidité relevant de la réglementation européenne (LCR, NSFR). Les exigences de liquidité du Crédit du Nord et de certaines de ses filiales (dont la Société Marseillaise de Crédit) sont suivies sur base consolidée à travers un sous-groupe de liquidité créé à cet effet.

• **Le risque de non-conformité :** la Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans les procédures définies par le Groupe Crédit du Nord afin de mettre en œuvre et contrôler le strict respect des réglementations de tous ordres qui s'imposent à elle.

EVOLUTIONS FINANCIERES

Actionnariat et évolution des dividendes

Le capital est égal à 24 471 936 €, soit 1 529 496 actions de 16 euros.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'un dividende de :
- 35,22 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2015
- 25,65 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2016
- 23,29 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2017

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2019 de distribuer un dividende de 10,74 euros par action au titre de l'exercice 2018.

Informations sur les délais de paiement

Echéancier des dettes fournisseur

	Dettes non échues					
(en milliers d'euros)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ de 60 jours	Dettes échues	Autres délais	Total
Montant au 31/12/2018	-20,7	-45,3	-	84,7	-	18,7
Montant au 31/12/2017	-9,3	18,7	-	120,7	-	130,1

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

En 2018, le traitement des factures de la Société Marseillaise de Crédit est en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS), filiale du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Société Marseillaise de Crédit, l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Société Marseillaise de Crédit, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Conformément à l'article D.441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n°2017-350 au 20 mars 2017, mis en œuvre par arrêté du 20 mars 2017, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs sont les suivantes : les activités bancaires, les activités d'assurance et les services financiers (prêt financement et commissions) sont exclus du périmètre.

Délais de paiement des créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances). Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels. Toutes les factures de frais généraux émises ont été réglées par les contreparties. En conséquence, il n'y a pas de créances échues non réglées au 31 décembre 2018.

Conventions

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2018.

Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance-vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2018, 133 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts transférés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 812 093,56 euros. Pour mémoire, le total des dépôts transférés au titre de l'année 2017 était de 1 178 998,29 euros pour 309 comptes bancaires inactifs.

A fin décembre 2018, 10 951 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 26 964 575,65 euros.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R 225-81 – R 225-83 - R 225-102 du Code de Commerce)

	2018	2017	2016	2015	2014
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936
Nombre d'actions émises	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	421 549	413 049	416 600	415 800	407 298
Produit net bancaire	366 602	366 455	371 340	369 382	352 872
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation (4)	154 868	141 502	148 450	159 253	133 219
Impôts sur les bénéfices	30 898	32 528	39 919	36 136	32 865
Résultat après impôts, amortissements et provisions	57 457	65 694	71 365	72 856	65 395
Montant des bénéfices distribués (2)	16 427	35 622	39 232	53 869	99 876
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (3)	74,78	69,29	67,95	77,86	63,26
Résultat après impôts, amortissements et provisions	37,57	42,95	46,66	47,63	42,76
Dividende versé à chaque action (2)	10,74	23,29	25,65	35,22	65,30
PERSONNEL					
Effectifs moyens	1 342	1 372	1 417	1 420	1 447
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	62 126	62 615	62 800	62 400	61 800
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros) (4)	27 821	27 292	27 019	28 731	27 602

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.
(2) Au titre de l'exercice.
(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

RAPPORT DU CONSEIL sur le gouvernement d'entreprise

Etabli pour la première fois au titre de l'exercice 2017, ce rapport fait suite à la parution de l'Ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017.

La Société Marseillaise de Crédit (SMC) est une banque à Directoire et Conseil de Surveillance.
La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans.
Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2018, le Directoire est composé de 4 membres :

- Bruno DESCHAMP, Président,
- Pierre CASANOVA, Vice-Président,
- Laurent CHASSAGNAC, membre et Secrétaire Général, nommé lors du Conseil du 16 mars 2018, suite à la démission de M. Olivier JOULAIN appelé à de nouvelles responsabilités au sein du Groupe Société Générale,
- Michèle OUALID, membre et Directrice régionale déléguée.

Au 31 décembre 2018, le Conseil de Surveillance comprend 12 membres :

Noms des membres	Qualité
Françoise MERCADAL-DELASALLES	Présidente du Conseil
Philippe CALMELS	Vice-président du Conseil
Jean-Pierre BON	Membre indépendant
Stephan BROUSSE	Membre indépendant
Julien CAMP	Membre élu par les salariés
Françoise FABRE	Membre indépendant
Laurence FRECHE	Membre indépendant
Sylvie KELLER	Membre élue par les salariés
Jean-Louis KLEIN	Membre du Conseil
Clara LEVY-BAROUCH	Membre du Conseil
Valérie ROUSSELLE	Membre indépendant
Philippe SAVINEL	Membre indépendant

2018 a été marquée par plusieurs évolutions au sein du Conseil :

- La nomination de Mme Françoise MERCADAL DELASALLES comme Présidente du Conseil. Membre depuis octobre 2017, elle a succédé à M. Philippe AYMERICH dans sa fonction de Président.
M. Philippe AYMERICH avait alors démissionné de son mandat de Président et de membre pour prendre de nouvelles responsabilités à la Société Générale (Directeur Général Délégué),
- La nomination de M. Jean-Louis KLEIN comme nouvel « administrateur ». M. Jean-Louis KLEIN a été coopté en remplacement de M. Philippe AYMERICH dans son mandat de membre du Conseil,
- Enfin la nomination de M. Philippe CALMELS comme vice Président. M. Philippe CALMELS a succédé à Mme Françoise MERCADAL DELASALLES, ancienne vice Présidente.

Le Conseil de Surveillance compte 12 membres dont :

- 6 membres indépendants choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société.
- 2 membres élus par les salariés de l'Entreprise.

La durée des mandats des membres du Conseil (y compris celle des représentants des salariés) est de 3 ans, renouvelables.

La Société Marseillaise de Crédit applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Au 31 décembre 2018, 5 femmes siègent au Conseil de la Banque, portant ainsi à 50 % le taux de représentativité féminine, hors membres représentant les salariés.

1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :
- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales...

Les « administrateurs » sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :
- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :
- à chaque « administrateur », la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les « administrateurs », participent aux réunions du Conseil :
- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Economique et Social.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les « administrateurs » peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directoire ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

La Directive CRD4 du 26 juin 2013 prévoit par ailleurs la constitution de comités spécialisés, rattachés à l'organe d'administration.

Ainsi, le Conseil de Surveillance du 13 mars 2015 qui avait pris la décision de déléguer au Comité des nominations (CONOM) de l'actionnaire unique du Crédit du Nord les missions dévolues par la loi à cette instance, a annulé cette délégation lors du Conseil du 16 mars 2018. En effet, Crédit du Nord ayant constitué son propre comité le 23 février 2018, le Conseil de Surveillance de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) a décidé de déléguer les missions de son Comité à celui nouvellement constitué par le Crédit du Nord. Le CONOM Crédit du Nord (CONOM CDN) est en conséquence délégataire pour la SMC depuis le 16 mars 2018. Ce CONOM s'est réuni deux fois en 2018 notamment à propos de la nomination d'un nouveau membre et du renouvellement d'« administrateurs » à la SMC.

Par ailleurs, les attributions du Comité des risques restent déléguées au Crédit du Nord depuis la décision prise au Conseil du 13 mars 2015.

2 - Informations sur les mandataires sociaux :

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.
La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

Françoise MERCADAL-DELASALLES	Directrice Générale : Crédit du Nord (depuis 05/2018) ; • Directrice Générale Déléguée : Crédit du Nord (de 06/2017 à 05/2018) ; • Présidente du Conseil d'Administration : Star Lease (de11/2017 à 06/2018) ; Société Générale Global Solution Centre Private (de 12/2008 à 06/2017) ; Transactis (de 04/2012 à 10/2017) ; • Présidente du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 05/2018) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 05/2018) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 10/2018) ; Banque Kolb (de 10/2017 à 10/2018) ; • Vice-Présidente du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (de 09/2017 à 05/2018) ; Société Marseillaise de Crédit (de 10/2017 à 05/2018) ; • Administratrice : Crédit du Nord (depuis 05/2018) ; Société Générale Cameroun (depuis 06/2015) ; Eurazeo (de 05/2015 à 12/2018) ; Antarius (de 06/2017 à 10/2018) ; Sogécap (de 07/2016 à 04/2018) ; Star Lease (de 11/2017 à 06/2018) ; Société Générale Global Solution Centre Private (de 12/2008 à 09/2017) ; Compagnie Générale de Location d'Équipements (de 10/2010 à 03/2017) ; Société Générale European Business Services SA (de 12/2010 à 06/2017) ; Transactis (de 04/2011 à 10/2017) ; • Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 09/2017) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 10/2017) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 10/2018) : PJSC Rosbank (depuis 03/2011) ; Banque Kolb (de 10/2017 à 10/2018).
Philippe CALMELS	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Jean-Pierre BON	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Stephan BROUSSE	Président Directeur Général : Société BROUSSE-VERGEZ • Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; ONET • Gérant : QUAI RABELAIS ; AXE FRUITS ; ATELIERS DE LA MEDITERRANEE • Conseiller spécial TPE/PME auprès du Président du MEDEF
Julien CAMP	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

RAPPORT DU CONSEIL sur le gouvernement d'entreprise

Françoise FABRE	• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 15/12/2017) • Directeur Général Déléguée : CIE FINANCIERE COSTA • Directeur Général : Les Parfumeries FRAGONARD • Gérante : FRAGONARD LES FLEURS ; MAISON RIVIERA ; CAFE DES MUSEES ; SOCIETE PARISIENNE DE PRESTATIONS DE SERVICES, SCI MARTELUCE ; SCI FRAGONARD ; SCI 11 RUE DU DR GAZAGNAIRE ; SCI 10-12 RUE LECERF ; SCI LUCIE • Membre du Comité Consultatif : BANQUE DE FRANCE NICE • Membre du Conseil des Affaires Economiques : DIOCESE DE NICE
Laurence FRECHE	• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT • Directeur Général : SAS FRECHE • Cogérante : SARL FRECHE GESTION • Présidente : ASS. VITROPOLE et VITROPOLE ENTREPRENDRE • Membre élue au Conseil Exécutif : UPE 13 • Trésorière : DLR • Directeur Général Délégué : FRECHE PERE ET FILS SAS (de 2005 à 2015) ; FRECHE LOCATION SAS (de 2005 à 2015)
Sylvie KELLER	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Jean-Louis KLEIN	• Directeur Général Délégué : Crédit du Nord (depuis 05/2018) • Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (depuis 10/2018) ; BANQUE LAYDERNIER (depuis 12/10/2018) • Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis 09/2018) ; BANQUE KOLB (depuis le 04/10/2018) ; BANQUE LAYDERNIER (depuis 10/2018) ; BANQUE TARNEAUD (depuis 09/2018) • Président du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (depuis 11/2018) • Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (depuis 11/2018) • Administrateur : ANTARIUS (depuis 07/2018) ; ALD (de 06/2015 à 08/2018) ; SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER SOGEBAIL (en tant que Membre représentant la SOCIETE GENERALE de 11/2016 à 11/2018) • Directeur Général Délégué : PIRIX (de 12/2013 à 12/2018)
Clara LEVY-BAROUCH	• Président du Conseil d'Administration : SFAG (depuis 28/05/2014) ; SOCIETE GENERALE SFH (depuis 28/03/2018) ; SOCIETE GENERALE SCF (depuis 28/03/2018) • Administratrice : SOCIETE GENERALE SFH (depuis 22/05/2015) ; SOCIETE GENERALE SCF (depuis 28/03/2018) ; ETOILE ID (jusqu'au 09/04/2018) ; ETOILE GESTION (jusqu'au 27/02/2017) ; ANTARIUS (jusqu'au 05/04/2018) ; STAR LEASE (en tant qu'Administrateur représentant le CREDIT DU NORD jusqu'au 13/11/2017) ; • Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 13/05/2016) ; SG MAROCAINE DE BANQUE (depuis le 30/03/2017) ; BANQUE COURTOIS (en tant que Membre représentant le CREDIT DU NORD jusqu'au 29/09/2017) ; • Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (jusqu'au 19/03/2018)
Valérie ROUSSELLE	• Président du Conseil d'administration : SAS CHATEAU ROUBINE • Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT • Directeur Général : SAS COFRADIC • Gérant : ROUBINE ; VINALIE ; TERRA VINI
Philippe SAVINEL	• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 12/05/2017) ; AEROPORT DE MARSEILLE PROVENCE SA • Président du Conseil d'Administration : GALIBERT et VARON SAS • Administrateur : SOCIETE LE TROT ; SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE • Président Directeur Général : RICARD SAS, PERNOD SAS, LILLET FRERES SAS

2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil

Des membres complémentaires et expérimentés
Le Conseil de Surveillance est composé d'« administrateurs » choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

Une formation adaptée au profil des « administrateurs »
Bénéficient d'une formation :
• les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;
• les « administrateurs » élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 20 heures par an a été autorisé en Conseil. Depuis 2016, une formation de 3 jours est dispensée auprès de tous les « administrateurs » du Groupe Crédit du Nord par la CEGOS. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord, actionnaire unique de la Banque.

Absence de conflit d'intérêt :
A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 6 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, régit les conflits d'intérêts des « administrateurs ». Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs de la Banque.
L' « administrateur » maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

Absence de condamnation
A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des « administrateurs » de la Banque au cours des cinq dernières années.
Aucun des « administrateurs » n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.
Enfin, aucun des « administrateurs » de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

Administrateurs indépendants
Depuis 2016, le nombre des « administrateurs » indépendants de la Banque a sensiblement augmenté avec les nominations :
• en mai 2016 de Madame Valérie ROUSSELLE, Président Directeur Général de la société Château Roubine,
• en novembre 2016 de Madame Laurence FRECHE, Directeur Général de la société Frèche,
• en mai 2017 de Monsieur Philippe SAVINEL, Président Directeur Général des sociétés Pernod, Ricard, Lillet et frères, Gallibert et Varon
• et en décembre 2017 de Madame Françoise FABRE, Directeur Général de la société Les Parfumeries Fragonard.
Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

Déontologie
Chaque « administrateur » s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

3 - Rémunérations des mandataires sociaux :

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux « administrateurs ».
Les rémunérations des Membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.
Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence calculés selon les règles de répartition suivantes :
• la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les membres du Conseil,
• le solde est réparti entre les membres du Conseil proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise à la Banque.
Seuls les membres indépendants et les membres représentant les salariés* perçoivent des jetons de présence.
L'enveloppe globale votée à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, à compter de l'année 2017, est de 72 K€, soit 6 K€ par membre du Conseil par an.
Ces jetons sont versés selon la règle portée ci-dessus.

Tableau des jetons de présence versés en 2018 :

MEMBRES DU CONSEIL	MONTANT BRUT	MONTANT NET VERSE
Jean-Pierre BON	6 000,00	4 200,00
Stephan BROUSSE	6 000,00	4 200,00
Julien CAMP*	5 250,00	4 347,00
Françoise FABRE	5 250,00	3 675,00
Laurence FRECHE	5 250,00	3 675,00
Sylvie KELLER*	6 000,00	4 968,00
Valérie ROUSSELLE	5 250,00	3 675,00
Philippe SAVINEL	6 000,00	4 200,00

* les membres du Conseil représentant les salariés ne perçoivent pas les jetons de présence qui sont directement versés à leur syndicat (lettre de renonciation).

4 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Banque aura lieu **le 17 mai 2019 à Marseille.**
Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2019 ».

5 - Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

6 - Délégation d'augmentation de capital en cours :

sans objet

7 - Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

sans objet

8 - Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé

Lors de sa réunion du 15 mars 2019, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes 2018. Il a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat et a entendu les Commissaires aux comptes.
Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Directoire sur la situation de la Banque et son activité pendant l'exercice 2018.
Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion et les comptes annuels.
Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.
Le Conseil adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des Collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit pour leur travail et leur mobilisation dans un environnement exigeant.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION :
Approbation des comptes et des rapports

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2018 et le compte de résultat de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 57 456 959,05 €.

DEUXIEME RESOLUTION :
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 57 456 959,05 euros.
Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 81 192 680,54 euros, forme un total distribuable de 138 649 639,59 euros, que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- à titre de dividende **16 426 787,04 €**
Le dividende par action s'élève à 10,74 euros.

- en report à nouveau **122 222 852,55 €**

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :
exercice 2017 : 23,29 euros par action
exercice 2016 : 25,65 euros par action
exercice 2015 : 35,22 euros par action

TROISIEME RESOLUTION :
Conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225–86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.

QUATRIEME RESOLUTION :
Avis consultatif sur la rémunération versée en 2018 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article
L 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 1 067 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2018 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION :
Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Louis KLEIN en remplacement de Monsieur Philippe AYMERICH (démissionnaire) en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir de son mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

SIXIEME RESOLUTION :
Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Louis KLEIN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

SEPTIEME RESOLUTION :
Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Laurence FRÊCHE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

HUITIEME RESOLUTION :
Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Clara LEVY-BAROUCH, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

NEUVIEME RESOLUTION :
Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Valérie ROUSSELLE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

DIXIEME RESOLUTION :
Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

LES COMPTES SOCIAUX

BILAN INDIVIDUEL

AU 31 DECEMBRE 2018

Comptes arrêtés
par le Conseil de Surveillance
le 15 mars 2019

Bilan individuel au 31 décembre

LES COMPTES SOCIAUX

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	105 837,0	91 134,2
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	3 439 802,3	3 313 797,4
Opérations avec la clientèle	2.3	7 408 700,7	7 129 024,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	9 356,9	13 811,3
Parts dans les entreprises liées	2.1	7 555,5	7 554,5
Opérations de Crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	6 691,3	6 784,1
Immobilisations corporelles	7.1	51 139,1	52 608,7
Autres actifs	3.2	29 170,8	27 103,7
Comptes de régularisation	3.2	55 091,2	60 191,8
TOTAL		11 113 344,8	10 702 010,2

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement donnés	2.3	614 700,0	565 267,5
Engagements de garantie donnés	2.3	635 128,3	590 688,8
Engagements donnés sur titres		5,1	126,4
Opérations en devises		141 049,2	182 926,9
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	6 523 239,0	6 371 491,2

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Banques centrales, Comptes courants postaux		0,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	2 653 219,4	2 684 753,2
Opérations avec la clientèle	2.4	7 923 067,1	7 512 261,0
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	0,0
Autres passifs	3.2	22 197,8	22 044,5
Comptes de régularisation	3.2	99 999,8	95 073,7
Provisions	2.8	57 903,0	52 755,2
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	356 957,6	335 122,6
Capital souscrit		24 471,9	24 471,9
Primes d'émission		114 990,6	114 990,6
Réserves		78 845,5	78 845,5
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		81 192,7	51 121,0
Résultat de l'exercice		57 457,0	65 693,6
TOTAL		11 113 344,8	10 702 010,2

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	1 621 179,0	926 934,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	3 232 633,7	3 122 311,3
Engagements reçus sur titres		5,1	126,4
Opérations en devises		141 243,0	183 029,4

LES COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés		173 848,1	182 804,4
Intérêts et charges assimilées		-12 051,7	-18 838,9
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	161 796,4	163 965,5
Revenus des titres à revenu variable	2.6	610,4	907,5
Commissions (produits)		193 651,2	187 397,1
Commissions (charges)		-26 741,8	-26 306,6
Net des commissions	3.1	166 909,4	161 090,5
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	39 145,7	41 468,9
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	0.0	0.0
Autres produits d'exploitation bancaire		3 513,4	2 056,0
Autres charges d'exploitation bancaire		-5 372,7	-3 033,0
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-1 859,3	-977,0
PRODUIT NET BANCAIRE		**366 602,5**	**366 455,3**
Frais de personnel	4.1	-107 907,2	-105 343,1
Autres frais administratifs	4.3	-125 132,3	-129 426,6
Dotations aux amortissements		-9 040,2	-8 796,4
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		**-242 079,7**	**-243 566,0**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**124 522,8**	**122 889,3**
Coût du risque	2.8	-45 070,8	-31 191,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**79 452,0**	**91 697,6**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	13 277,7	6 524,2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**92 729,6**	**98 221,8**
Résultat exceptionnel	1.3 / 7.3	-4 374,3	0,0
Impôt sur les bénéfices	5	-30 898,4	-32 528,2
Dotation nette aux provisions réglementées		0,0	0,0
RÉSULTAT NET		**57 457,0**	**65 693,6**

Annexes aux comptes individuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance le 15 mars 2019.

Note n°1 : Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Société Marseillaise de Crédit ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2018.

MONNAIE DE PRESENTATION

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.
Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :
- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.1 et 2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel (cf. Notes 2.8 et 4.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. notes 5 et 3.2).

1.3 Correction d'erreur

Les prêts qui font l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. La part résiduelle de commissions assimilables à des intérêts, perçues initialement, ainsi que des coûts de transaction directement rattachables au prêt initial est alors reportée immédiatement en résultat à la date de renégociation. Par ailleurs, les frais de renégociation perçus sont intégrés dans le taux d'intérêt effectif du nouveau prêt.

Jusqu'au 31 décembre 2017, le groupe enregistrait immédiatement en résultat les frais de renégociation et continuait à étaler sur la durée de vie réelle des prêts renégociés les commissions assimilables à des intérêts et les coûts de transaction initiaux.
Cette correction a été comptabilisée dans les comptes sociaux au 31 décembre 2018, et est présentée en résultat exceptionnel pour - 4.374,3 K€ (cf. Note 7.3) et en impôt sur les bénéfices pour + 1.129,9 K€.

En 2018, le traitement comptable des renégociations commerciales a été implémenté automatiquement dans les outils de gestion des prêts. Cette mise en production a permis de régulariser le stock de crédits renégociés toujours en vie en 2018 et ainsi générer automatiquement les écritures comptables adéquates.

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

1.4 Changement de modalités d'estimation des provisions collectives

En 2018, la Société Marseillaise de Crédit a procédé à un changement d'estimation pour la comptabilisation des provisions collectives pour risque de crédit.
En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues, désormais retenues dans les comptes consolidés du groupe Crédit du Nord depuis l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018, la Société Marseillaise de Crédit a revu les modalités d'estimation des provisions collectives pour risque de crédit dans ses comptes annuels.
Jusqu'au 31 décembre 2017, le montant des provisions collectives était déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts.

A compter de l'exercice 2018, le montant des provisions collectives pour risque de crédit est désormais évalué à hauteur des pertes attendues à terminaison calculées sur la base des encours sains dégradés (portefeuilles homogènes de crédits et d'engagements ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale) (cf. Note 2.8).

Note n°2 : Instruments financiers

2.1 Portefeuilles titres

PRINCIPES COMPTABLES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisé sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

• une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
• ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

TITRES DE PLACEMENT

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées. .

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.
Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.
Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

• une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
• ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

➔ 2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/18				31/12/17			
(en milliers d'euros)	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France 0,0 0,0
(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées) 0,0 0,0

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes (1)	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

Portefeuille d'investissement

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

➔ 2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

PRINCIPES COMPTABLES

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société Marseillaise de Crédit, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Société Marseillaise de Crédit, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Société Marseillaise de Crédit.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Société Marseillaise de Crédit, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Établissements de crédit	**-**	**-**
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	**9 363,9**	**14 071,8**
Cotés	**-**	**-**
Non cotés	**9 363,9**	**14 071,8**
TOTAL BRUT	**9 363,9**	**14 071,8**
Dépréciations	7,0	-260,5
TOTAL NET	**9 356,9**	**13 811,3**

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Établissements de crédit	**0,0**	**0,0**
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	**21 182,1**	**21 182,1**
Cotés	-	-
Non cotés	21 182,1	21 182,1
TOTAL BRUT	**21 182,1**	**21 182,1**
Dépréciations	-13 626,6	-13 627,5
TOTAL NET	**7 555,5**	**7 554,5**

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatées dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.
S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ».

S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».
Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

OPÉRATIONS EN POSITION OUVERTE

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	MIcro couverture	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Catégories de contrats selon Règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opération sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
- Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
- Swaps de taux d'intérêts	-	132 090,7	5 880 000,0	-	6 012 090,7	5 744 833,0
- Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles					-	-
Options de taux d'intérêts	-	182 710,6	175 000,0	-	357 710,6	367 318,6
Options de change	-	-	-	153 437,7	153 437,7	259 339,6
Autres options	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**314 801,3**	**6 055 000,0**	**153 437,7**	**6 523 239,0**	**6 371 491,2**

➔ 2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/20178	31/12/2017
Opérations fermes		
Opération sur marchés organisés		
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-
- Contrats à terme de change	-	-
- Autres contrats à terme	-	-
Opérations de gré à gré		
- Swaps de taux d'intérêts	6 239 810,9	6 002 008,9
- Autres	-	-
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêts	357 831,1	367 764,7
Options de change	153 437,7	259 339,6
Autres options	-	-
TOTAL	**6 751 079,7**	**6 629 113,2**

2.3 Prêts et créances

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».
Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.
Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.
Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Société Marseillaise de Crédit de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).

RESTRUCTURATIONS DE PRÊTS ET CRÉANCES

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Société Marseillaise de Crédit en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Société Marseillaise de Crédit a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles et intégrant les commissions de renégociation facturées au client.

➔ 2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Caisse	**37 575,5**	37 084,5
Banques centrales	**68 261,6**	54 049,7
Comptes courants postaux	**-**	-
TOTAL	**105 837,0**	**91 134,2**

➔ 2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	**597 741,4**	467 169,5
Prêts et comptes au jour le jour	**-**	-
Comptes et prêts à terme	**-**	**-**
Prêts et Comptes à terme	**2 828 526,9**	2 833 090,4
Prêts subordonnés et participatifs	**6 812,0**	7 434,0
Valeurs reçues en pension à terme	**-**	-
Créances rattachées	**6 721,9**	**6 103,5**
TOTAL BRUT (1) (2) (3)	**3 439 802,3**	**3 313 797,4**
Dépréciations	**-**	-
TOTAL NET	**3 439 802,3**	**3 313 797,4**
(1) Dont créances douteuses	**-**	-
(2) Dont créances douteuses compromises	**-**	-
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	**2 728 339,0**	**2 485 626,4**

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

➔ 2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances commerciales	**57 713,5**	80 786,2
Autres concours à la clientèle	**6 785 491,0**	6 419 263,4
- Crédits de trésorerie	**980 556,4**	921 246,1
- Crédits à l'exportation	**3 271,1**	3 563,8
- Crédits d'équipement	**1 506 577,7**	1 347 436,5
- Crédits à l'habitat	**4 257 673,3**	4 109 589,5
- Autres crédits à la clientèle	**37 412,5**	37 427,5
Comptes ordinaires débiteurs	**377 371,7**	386 786,2
Créances douteuses brutes	**417 231,4**	467 206,2
Créances rattachées	**13 411,6**	17 338,5
TOTAL BRUT (1) (2) (3) (4) (5) (6)	**7 651 219,2**	**7 371 380,5**
Dépréciations	**-242 518,4**	-242 356,1
TOTAL NET	**7 408 700,7**	**7 129 024,4**
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	7 220 576,2	6 886 835,8
- Sociétés et entrepreneurs individuels	3 341 193,5	3 134 675,5
- Particuliers	3 840 200,3	3 662 836,2
- Clientèle financière	522,0	211,7
- Autres	38 660,4	89 112,4
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	98 573,6	184 539,3
- Sociétés et entrepreneurs individuels	62 517,7	136 075,5
- Particuliers	36 022,9	48 327,3
- Clientèle financière	-	-
- Autres	33,0	136,4
(3) Dont créances douteuses compromises	318 657,8	282 666,9
- Sociétés et entrepreneurs individuels	267 142,1	222 093,8
- Particuliers	51 162,7	60 222,8
- Clientèle financière	-	-
- Autres	353,0	350,3
(4) Dont créances remises en garantie de passif	2 953 572,1	1 883 227,3
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	1 338 487,9	461 813,7
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 86,5 millions d'euros au 31/12/2018.

2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
- en faveur de la clientèle	614 700,0	565 267,5
SOUS-TOTAL (1)	**614 700,0**	**565 267,5**
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
- d'ordre d'établissements de crédit	13 605,4	14 899,2
- d'ordre de la clientèle	621 522,9	575 789,6
SOUS-TOTAL (2)	**635 128,3**	**590 688,8**
TOTAL	**1 249 828,3**	**1 155 956,3**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	3388 963,3	347 925,4

2.4 Dettes

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.
Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	62 901,5	41 490,2
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**62 901,5**	**41 490,2**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	2 589 686,5	2 642 678,0
Dettes rattachées	631,3	585,0
SOUS-TOTAL	**2 590 317,8**	**2 643 263,0**
TOTAL (1)	**2 653 219,4**	**2 684 753,2**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	**2 632 383,3**	**2 666 360,4**

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	1 821 898,1	1 742 609,1
A terme	426 379,7	423 765,1
SOUS-TOTAL	**2 248 277,8**	**2 166 374,2**
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	3 010 885,9	2 764 440,2
Particuliers	1 977 738,5	1 782 178,4
Clientèle financière	510,9	170,7
Autres	**237 028,3**	**240 634,4**
SOUS-TOTAL	**5 226 163,6**	**4 787 423,7**
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	400 934,7	503 973,2
Particuliers (1)	7 621,4	7 877,5
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	37 990,4	43 538,4
SOUS-TOTAL	**446 546,5**	**555 389,1**
Dettes rattachées	2 079,3	3 074,0
TOTAL	**7 923 067,1**	**7 512 261,0**
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
TOTAL (2)	**7 923 067,1**	**7 512 261,0**
(1) Dont dépôts de garantie	869,2	782,9
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0

2.4.3 Dettes représentées par un titre

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**0,0**	**0,0**
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**0,0**	**0,0**
TOTAL	**0,0**	**0,0**
Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre	0,0	0,0

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (1)	1 621 179,0	926 934,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (2)	3 232 633,7	3 122 311,3
TOTAL	**4 853 812,6**	**4 049 245,3**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	1 621 179,0	926 934,0
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	115,0	115,0

2.5 Produits et charges d'intérêts

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2018 Produits	31/12/2018 Charges	31/12/2018 Net	31/12/2017 Produits	31/12/2017 Charges	31/12/2017 Net
Opérations avec les établissements de crédit	8 161,5	4 203,5	12 365,0	9 455,2	-737,7	8 717,5
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	8 107,3	4 203,5	12 310,8	9 385,0	-737,7	8 647,3
Titres et valeurs reçus en pension	54,2	0,0	54,2	70,2	0,0	70,2
Opérations avec la clientèle	163 792,1	-16 255,2	147 536,9	169 567,8	-18 101,2	151 466,5
Créances commerciales	1 758,1	0,0	1 758,1	1 785,6	0,0	1 785,6
Autres concours à la clientèle (1)	141 958,8	0,0	141 958,8	147 799,7	0,0	147 799,7
Comptes ordinaires débiteurs	20 075,2	0,0	20 075,2	19 982,5	0,0	19 982,5
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-12 729,2	-12 729,2	0,0	-13 896,2	-13 896,2
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-3 526,0	-3 526,0	0,0	-4 205,0	-4 205,0
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	***0,0***	***0,0***	***0,0***	***0,0***	***0,0***	***0,0***
Autres intérêts et charges assimilées	***1 894,5***	***0,0***	***1 894,5***	***3 781,4***	***0,0***	***3 781,4***
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	**173 848,1**	**-12 051,7**	**161 796,4**	**182 804,4**	**-18 838,9**	**163 965,5**

(1) Le poste des « Autres concours à la clientèle » aurait dû s'élever à 146.355,1 K€ avec la correction d'erreur de - 1 444,6 K€ au titre de l'année 2017 (cf. Note 1.3)

(2) Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
- Crédits de trésorerie	27 632,9	29 044,3
- Crédits à l'exportation	111,7	109,3
- Crédits d'équipement	28 122,6	28 259,8
- Crédits à l'habitat	81 453,6	84 921,4
- Autres crédits à la clientèle	4 638,0	5 465,0
TOTAL NET	**141 958,8**	**147 799,7**

2.6 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme (1)	610,4	907,5
TOTAL	**610,4**	**907,5**
(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées	0,0	0,0

2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,2
Résultat sur instruments financiers à terme	35 790,4	37 593,4
Résultat net des opérations de change	3 355,3	3 875,3
SOUS-TOTAL	**39 145,7**	**41 468,9**
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Reprises de dépréciations	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**0,00**	**0,00**
TOTAL NET	**39 145,7**	**41 468,9**

2.8 Dépréciations et provisions

2.8.1 Dépréciations

PRINCIPES COMPTABLES

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels).

La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail (particuliers et professionnels), il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S.

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

SAINS DEGRADES

La Société Marseillaise de Crédit a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

PRÉSENTATION DU MODÈLE DE PROVISIONNEMENT STATISTIQUE

La Société Marseillaise de Crédit a recours à une méthode statistique pour le provisionnement des crédits en défaut (stage 3) de son portefeuille « retail » (marchés des particuliers et des professionnels). Sur ces marchés, le recours à un modèle statistique pour le provisionnement de ces créances se justifie par la volumétrie importante de créances présentant des montants unitaires faibles.

Les crédits sont regroupés en six classes d'actifs homogènes en matière de risque, définies à partir des classes d'actifs bâloises :

- crédits immobiliers des particuliers et SCI patrimoniales
- crédits revolving des particuliers
- crédits à la consommation des particuliers
- comptes courants et découverts des particuliers et SCI patrimoniales
- crédits moyen/long terme des professionnels et SCI
- crédits Court Terme des Professionnels et SCI Commerciales

Les créances les plus significatives lors de leur entrée en défaut sont exclues de ce dispositif de provisionnement statistique au profit d'une dépréciation déterminée à dire d'expert. Les créances dépréciées à dire d'expert sont identifiées en appliquant des seuils opérationnels définis au niveau de chaque classe d'actif. Elles représentent de l'ordre de 1% de l'ensemble des créances « retail » en défaut.
Les crédits immobiliers cautionnés par Crédit Logement et les engagements par signature sont exclus du dispositif de provisionnement statistique et ne font donc pas l'objet d'une dotation de provision. Cette absence de provision est justifiée dans le premier cas par la prise en charge par Crédit Logement de l'intégralité des pertes en cas de défaut et dans le deuxième cas par le caractère exceptionnel des pertes constatées pour cette typologie d'engagement hors bilan.

PARAMÈTRES DE PROVISIONNEMENT

Le modèle de provisionnement statistique s'applique au portefeuille en défaut (crédits douteux et contentieux).
Les paramètres de provisionnement sont déterminés par l'observation du passé et sont :
- La probabilité de passage de douteux en contentieux (LGD1),
- Le taux de perte lorsque le dossier est contentieux (LGD2).

Ces taux sont déterminés par classes d'actifs homogènes et tiennent compte de l'ancienneté des crédits dans le statut douteux ou contentieux.

Calcul des dépréciations sur les encours douteux

Le taux de dépréciation sur les créances douteuses est calculé, par classe d'actifs homogènes, par le produit des taux LGD1 et LGD2..

Calcul des dépréciations sur les encours contentieux

Le taux de dépréciation sur les créances contentieuses correspond au taux LGD2, qui est distinct en fonction de la classe d'actif homogène à laquelle appartient la créance.

Les classes d'actifs homogènes des créances contentieuses sont découpées en générations trimestrielles d'entrée au contentieux, chacune faisant l'objet d'un taux de perte différent. Pour chaque génération, le taux LGD2 est calculé à partir des recouvrements et pertes observés par trimestre d'historique. Le nombre de trimestres sur lesquels ces recouvrements sont observés peut atteindre jusqu'à 50 trimestres.

Mise à jour des paramètres utilisés dans le modèle statistique

Les recouvrements réellement observés sur l'exercice sont comparés avec les recouvrements prévus par le modèle afin d'apprécier son caractère prédictif.

DÉPRÉCIATION DE TITRES

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable
À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe
À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	242 518,4	242 356,1
SOUS-TOTAL (1)	**242 518,4**	**242 356,1**
Dépréciation de titres	13 633,5	13 888,1
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	**256 152,0**	**256 244,1**

(1) La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

		Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		
(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2017	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	Stock au 31/12/2018
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	39 753,4	11 359,2	0,0	34 741,6	0,0	0,0	0,0	16 371,1
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	202 602,6	78 616,9	0,0	55 072,1	0,0	0,0	0,0	226 147,4
TOTAL	**242 356,1**	**89 976,1**	**0,0**	**-89 813,8**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**242 518,4**

➔ 2.8.2 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions concernent :

• les provisions concernant des engagements par signature ;

Les provisions relatives aux engagements pour signature sont déterminées à dire d'expert.

• les provisions collectives pour risque de crédit

L'identification, au sein d'un portefeuille homogène, d'une dégradation significative du risque de crédit sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une provision sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La provision est calculée pour le montant des pertes de crédit que la Société Marseillaise de Crédit s'attend à subir à maturité pour les portefeuilles d'instruments financiers concernés en considération des données historiques et de la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la maturité.

Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut sur la durée de vie des instruments financiers concernés et le cas échéant de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les variations de provisions ainsi calculées sont enregistrées en « Coût du risque ».

REMARQUES CONCERNANT L'IDENTIFICATION D'UNE DÉGRADATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Pour identifier les encours faisant l'objet d'une provision collective, l'augmentation significative du risque de crédit est appréciée en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macroéconomiques, etc)

L'appréciation de l'évolution du risque de contrepartie tient compte des éléments suivants :

• 1er critère : l'évolution de la note de la contrepartie ainsi que l'évolution du secteur d'activité, des conditions macro-économiques et du comportement de la contrepartie qui peuvent, au-delà de la revue de la notation, être révélateurs

• 2ème critère : l'évolution de la note de la contrepartie contrat par contrat entre la date d'origination et la date de clôture ;

• 3ème critère : l'existence d'impayés de plus de 30 jours.

La satisfaction d'un seul de ces critères suffit à provisionner un contrat sur une base collective.

• les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Société Marseillaise de Crédit estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	16 601,1	11 328,2
Provisions sectorielles et autres	5 724,8	17 340,0
Provisions pour risques et charges	7 273,9	7 873,7
STOCK DE PROVISIONS (1)	**39 599,9**	**36 541,9**

(*) Une reprise de provisions de 2.119,3 milliers d'euros a été comptabilisée suite au changement de modalités d'estimation de la provision collective (cf. Note 1.4)
(1) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

		Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		
(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2017	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	Stock au 31/12/2018
Provisions sur engagements hors-bilan	11 328,2	8 694,1	-	-3 421,2	-	-	-	16 601,1
Provisions collectives pour risque de crédit	17 340,0	-	-	-1 615,2	-	-	-	15 724,8
Provisions pour litiges avec la clientèle	2 414,7	-	156,5	-	-46,1	-	-	2 525,0
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges (*)	5 459,1	-	-	-60,1	-650,0	-	-	4 749,0
TOTAL	**36 541,9**	**8 694,1**	**156,5**	**-5 096,5**	**-696,1**	**-**	**-**	**39 599,9**

(*) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL / CEL dont les dotations nettes s'élèvent à + 650 milliers d'euros en 2018 (cf. note 2.8.3)

➔ 2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	74 707,2	124 194,4
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	200 287,3	150 855,1
Ancienneté de plus de 10 ans	71 763,8	71 305,6
SOUS-TOTAL	**346 758,3**	**346 355,1**
Comptes d'épargne-logement (CEL)	22 640,5	23 498,8
TOTAL	**369 398,8**	**369 853,9**

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ancienneté de moins de 4 ans	1,8	12,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	344,8	549,7
Ancienneté de plus de 10 ans	51,5	15,9
TOTAL	**398,1**	**578,2**

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,7	370,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4,9	500,0
Ancienneté de plus de 10 ans	1 956,6	2 040,0
SOUS-TOTAL	**1 962,3**	**2 910,0**
Comptes d'épargne-logement (CEL)	343,2	40,0
Prêts tirés	10,0	20,0
TOTAL	**2 315,5**	**2 970,**

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2)

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.
Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Société Marseillaise de Crédit des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques detaux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

2.8.4 Coût du risque

PRINCIPES COMPTABLES

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	98 656,6	-86 036,8
Pertes non couvertes	-4 879,4	-5 618,5
Pertes couvertes	-37 042,7	-32 989,3
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	94 910,2	92 001,9
Récupérations sur créances amorties	597,6	1 319,7
SOUS-TOTAL	**-45 070,8**	**-31 323,0**
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-	-162,0
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-	-329,2
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-	-
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	-	622,5
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL (1)	**0,0**	**131,3**
TOTAL	**-45 070,8**	**-31 191,7**

(1) En 2018, les mouvements de provisions pour litiges sont comptabilisés dans les différentes marges d'exploitations, selon la classification du risque estimé.

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	**13 193,8**	**-358,8**
Plus-values de cession	13 218,0	-
Moins-values de cession	-278,8	-
Dotations aux dépréciations	-7,2	-459,5
Reprises de dépréciations	261,7	100,6
Plus et moins-values sur immobilisation	**83,9**	**6 883,1**
TOTAL	**13 277,7**	**6 524,2**

(1) Plus-value de cession des titres Sicovam Holding au Crédit du Nord : +13,2 millions d'euros

Note n°3 : Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

PRINCIPES COMPTABLES

La Société Marseillaise de Crédit enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.
Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les, droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

	31/12/2018			31/12/2017		
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	2 196,3	-	2 196,3	1 979,1	-2,8	1 976,3
Opérations avec la clientèle (1)	65 974,7	-	65 974,7	64 669,0	-	64 669,0
Opérations sur titres	18 638,1	-	18 638,1	17 709,6	-	17 709,6
Opérations de change	316,8	-	316,8	351,9	-	351,9
Engagements de financement et de garantie	7 291,0	-6 955,0	336,0	7 156,2	-6 506,1	650,1
Prestations de services et autres	99 234,4	-19 786,8	79 447,6	95 531,3	-19 797,8	75 733,5
TOTAL NET	**193 651,2**	**-26 741,8**	**166 909,4**	**187 397,1**	**-26 306,6**	**161 090,5**

(1) Le poste des « Opérations avec la clientèle » aurait dû s'élever à 61.739,3 K€ avec la correction d'erreur de - 2 929,7 K€ au titre de l'année 2017 (cf. Note 1.3)

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs		
Débiteurs divers	27 748,4	25 340,7
Primes sur instruments conditionnels achetés	1 331,3	1 586,9
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	-
Autres emplois divers	91,1	176,1
SOUS-TOTAL	**29 170,8**	**27 103,7**
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	457,0	539,9
Produits à recevoir	39 991,4	40 091,3
Autres comptes de régularisation	14 642,8	19 560,7
SOUS-TOTAL	**55 091,2**	**60 191,8**
TOTAL (1)	**84 262,0**	**87 295,5**

(1) Au 31/12/2017, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs		
Créditeurs divers	21 561,0	21 078,1
Primes sur instruments dérivés vendus	600,4	584,7
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	36,5	17,5
Autres opérations sur titres	-	364,1
SOUS-TOTAL	**22 197,8**	**22 044,5**
Comptes de régularisation	**-**	**-**
Charges à payer	81 843,1	77 657,2
Impôts différés	-	-
Produits constatés d'avance	9 524,9	9 164,8
Autres comptes de régularisation	8 631,8	8 251,6
SOUS-TOTAL	**99 999,8**	**95 073,7**
TOTAL (1)	**122 197,7**	**117 118,1**

(1) Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

Note n°4 : Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.
Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Rémunérations du personnel	-61 773,9	-60 774,4
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-14 827,9	-14 047,6
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-10 297,4	-10 448,2
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	81,6	399,2
Autres charges sociales et fiscales	-9 997,7	-9 484,6
Participation, intéressement et abondements	-11 091,9	-10 987,4
Dont intéressement	-3 283,0	-5 142,1
Dont participation	-5 223,9	-2 997,8
Transfert de charges	0,0	0,0
TOTAL	**-107 907,2**	**-105 343,1**

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1554 milliers d'euros en 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Effectif inscrit au 31 décembre	**1 446,0**	**1 470,0**
Effectif moyen du personnel en activité	**1 342,0**	**1 371,7**
- Effectif Cadres	827,7	800,9
- Effectif Techniciens	490,2	547,9
- Effectif Monaco	24,1	22,9

4.2 Avantages du personnel

Détail des provisions sur avantages du personnel

		Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		
(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2017	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	Stock au 31/12/2018
Provisions sur avantages au personnel	16,2	-	1,8	-	-1,7	-	-	16,3

➔ 4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société Marseillaise de Crédit sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.
Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.
Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation,...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Société Marseillaise de Crédit regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

➔ *4.2.1.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan*

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	6 600	5 700
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-
Solde net au bilan	6 600	5 700
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN	**-**	**-**
Valeur actualisée des engagements financés	24 900	26 200
juste valeur des actifs de financement	-19 100	-20 900
A - Solde des régimes financés	5 800	5 300
B - Valeur actualisée des engagements non financés	800	400
Coûts des services passés non comptabilisés	-	-
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	-	-
Actifs distincts	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	-	-
A + B + C = SOLDE NET	**6 600**	**5 700**

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

4.2.1.2 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

Informations générales sur les actifs de financement
(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

Le régime présente un taux de couverture de 74 %.
Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2019 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

4.2.1.3 Principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Taux d'escompte	1,2 %	1,1 %
Taux d'inflation long terme	1,4 %	1,6 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
- salariés âgés de moins de 30 ans	2,7 %	2,7 %
- salariés agés de 30 à 50 ans	1,9% - 1,5%	1,9% - 1,5%
- salariés âgés de plus de 50 ans	0,7%	0,7%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	14,2	14,5
Duration (en années)	10,8	10,6

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) :
(0,0% à 3 ans ; 0,4% à 5 ans ; 1,1% à 10 ans ; 1,5% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la duration du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la duration du régime : (1,4% à 3 ans ; 1,4% à 4-5 ans ; 1,6% à 10 ans).
La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

4.2.2 Autres avantages à long terme

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages à long terme sont les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui sont versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Les avantages à long terme sont évalués et comptabilisés de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

	(en milliers d'euros)
Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à :	3130 K€
Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à :	190 K€

4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Impôts et taxes	**- 5 268,2**	**-6 633,0**
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	- 8 281,0	-10 557,6
Services extérieurs et divers	-117 503,7	-117 514,9
Charges refacturées à des tiers	5 920,7	5 278,9
Transfert de charges	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**-119 864,0**	**-122 793,6**
TOTAL	**-125 132,3**	**-129 426,6**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS (1)	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	70,7	70,7	70,7	70,7	5,0	5,0
Services Autres que la Certification des Comptes						

(1) Commissaires aux Comptes pour l'agence de Monaco

Note n°5 : Impôts

PRINCIPES COMPTABLES

Impôt courant

La Société Marseillaise de Crédit fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.
En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000.

Lors de cessions de titres de participation relevant du régime du long terme à 0 %, la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12 % dans la détermination du résultat fiscal aura à présent lieu uniquement en cas de plus-value nette. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Impôt différé

La Société Marseillaise de Crédit utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.
L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2018, adoptée fin décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33 % à 25 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 25,83 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,10 %.

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Charge fiscale courante	-33 306,3	-28 273,8
Charge fiscale différée	2 407,9	-4 254,4
TOTAL	**-30 898,4**	**-32 528,2**

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/18	31/12/17
Résultat net avant impôts (en milliers d'euros)	**88 355,4**	**98 221,8**
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3 %)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-2,00%	-4,00%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,00 %	0,00 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0,00 %	0,00 %
Redressement fiscal	0,00 %	0,00 %
Divers	2,54%	2,69%
Taux effectif d'imposition	**34,97%**	**33,12%**

Annexes aux comptes individuels

LES COMPTES SOCIAUX

Note n°6 : Capitaux propres

6.1 Évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital (1)	Primes d'émission et de fusion	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves autres	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	**24 471,9**	**114 990,6**	**2 447,2-**	**76 398,3**	**-**	**-20 243,9**	**71 365,0**	**-**	**269 429,0**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2017	-	-	-	-	-	71 365,0	-71 365,0	-	-
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	65 693,6	-	65 693,6
Autres Mouvements (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017	**24 471,9**	**114 990,6**	**2 447,2**	**76 398,3**	**-**	**51 121,0**	**65 693,6**	**-**	**335 122,6**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018 (2)	-	-	-	-	-	30 071,7	-65 693,6	-	-35 622,0
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	57 457,0	-	57 457,0
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018	**24 471,9**	**114 990,6**	**2 447,2**	**76 398,3**	**-**	**81 192,7**	**57 457,0**	**-**	**356 957,6**

(1) Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société Marseillaise de Crédit, entièrement libéré, s'élève à 24.471.936 euros et se compose de 1.529.496 actions de 16 euros de nominal.
(3) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 35,6 millions d'euros.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Société Marseillaise de Crédit et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Société Marseillaise de Crédit.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 57.456.959,05 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 81.192.680,54 euros, forme un total distribuable de 138.649.639,59 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 16.426.787,04 euros. Le dividende par action s'élève à 10,74 euros ;

- affectation d'une somme de 122.222.852,55 euros au report à nouveau.

6.2 Dettes subordonnées

PRINCIPES COMPTABLES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
TOTAL	**0,0**	**0,0**

Note n°7 : Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.
Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.
Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Société Marseillaise de Crédit a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants.

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second oeuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2018	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2017 (1)	Valeur nette 31/12/2018
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	1 765,1	-	-	-2,7	1 762,4	-1 738,8	23,6
Autres	6 926,7	70,0	-	-180,0	6 816,7	-149,0	6 667,7
SOUS-TOTAL	**8 691,8**	**70,0**	**0,0**	**-182,7**	**8 579,1**	**-1 887,8**	**6 691,3**
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	47 340,1	1 094,7	-41,2	478,5	48 872,2	-30 065,3	18 806,9
Autres	103 171,8	6 426,7	-	-1 409,9	108 188,6	-76 442,4	31 746,2
SOUS-TOTAL	**150 511,9**	**7 521,4**	**-41,2**	**-931,4**	**157 060,8**	**-106 507,7**	**50 553,0**
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	3,2	-	-	-	3,2	-	3,2
Autres	1 247,7	29,3	-	-0,2	1 276,8	-694,0	582,9
SOUS-TOTAL	**1 250,9**	**29,3**	**0,0**	**-0,2**	**1 280,0**	**-694,0**	**586,1**
TOTAL	**160 454,6**	**7 620,7**	**-41,2**	**-1 114,3**	**166 919,9**	**-109 089,5**	**57 830,4**

(1) Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation			
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres	Immobilisations corporelles hors exploit. (*)	Total
Montant au 31 décembre 2017	-	**-1 700,0**	**-207,7**	**-28 516,2**	**-70 071,8**	**-566,1**	**-101 061,8**
Dotations aux amortissements	-	-41,6	58,7	-1 783,0	-6 719,4	-	-8 485,2
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	2,7	-207,7	-516,0	348,8	-127,8	-500,1
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-406,0	-	-	-406,0
Reprises de dépréciations	-	-	207,7	516,0	-	-	723,7
Autres mouvements	-	-	-	639,9	-	-	639,9
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2018	**0,0**	**-1 738,8**	**-149,0**	**-30 065,3**	**-76 442,4**	**-694,0**	**-109 089,5**

(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »

7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Résultat net sur titres de participations et filiales		
Plus-values de cession	13 218,0	-
Moins-values de cession	278,8	-
Provisions sur titres	254,5	-358,8
SOUS-TOTAL	**13 193,8**	**-358,8**
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	83,9	6 883,1
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	**83,9**	**6 883,1**
TOTAL	**13 277,7**	**6 524,2**

7.2 Emplois, ressources ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2018				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	1 306 126,0	2 670,3	885 000,0	1 246 006,0	3 439 802,3
Opérations avec la clientèle	920 386,5	659 612,2	2 749 183,9	3 079 518,2	7 408 700,7
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	**2 226 512,4**	**662 282,5**	**3 634 183,9**	**4 325 524,2**	**10 848 503,0**
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	95 143,7	303 449,0	1 008 620,7	1 246 006,0	2 653 219,4
Opérations avec la clientèle	7 719 719,7	32 862,5	170 484,9	-	7 923 067,1
Dettes représentées par un titre	22,6	-	-22,6	-	-
TOTAL	**7 814 886,0**	**336 311,4**	**1 179 083,0**	**1 246 006,0**	**10 576 286,5**

7.3 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Produits exceptionnels	0,0	0,0
Charges exceptionnelles (1)	-4 374,3	0,0
TOTAL	**-4 374,3**	**0,0**

(1) Conformément au règlement ANC 2018-01, la Société Marseillaise de Crédit a constaté une charge exceptionnelle de - 4.374,3 k€ relative aux prêts renégociés entre 2015 et 2017 (cf note 1.3)

7.4 Opérations en devises

PRINCIPES COMPTABLES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

7.5 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)

	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital détenu (en%)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2018	Résultat de l'exercice 2018	Dividendes encaissés en 2018
					Brute	Nette					
A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque											
Filiales (50% au moins du capital détenu)											
Provençale de Participations 75 rue Paradis 13006 Marseille	SAS unipersonnel	6 720	403	100	13 556	7 184	0	0	0	-61	0
Massilia Participations Immobilières 75 rue Paradis 13006 Marseille	SA	400	-22	99,99	7 626	371	0	0	0	7	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
Filiales non reprises au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Participations non reprises au paragraphe A											
b) Participations françaises	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale
de la Société Marseillaise
de Crédit,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Changement de modalités d'estimation des provisions collectives et évaluation des dépréciations et provisions individuelles sur les crédits et sur les engagements à la clientèle

RISQUE IDENTIFIE

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la Société Marseillaise de Crédit à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. La Société Marseillaise de Crédit constitue des dépréciations individuelles et des provisions collectives destinées à couvrir ce risque dont les principes comptables d'évaluation sont présentés dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

En 2018, la Société Marseillaise de Crédit a procédé à un changement d'estimation pour la comptabilisation des provisions collectives pour risque de crédit comme indiqué en note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels ». Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est désormais évalué à hauteur des pertes attendues à terminaison, calculées sur la base des encours sains dégradés. La direction de la Société Marseillaise de Crédit a recours au jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces provisions collectives.

Par ailleurs, la Société Marseillaise de Crédit exerce également son jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations et des provisions individuelles sur les encours douteux à la clientèle d'entreprises.

Sur les marchés des particuliers et des professionnels, les dépréciations sur les encours douteux sont déterminées selon les principes décrits dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels :

- selon une méthode statistique, pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels. Pour les encours ainsi dépréciés, certains paramètres utilisés reposent sur des estimations de la direction ;
- selon une analyse à dire d'expert, pour les encours dépassant ces seuils opérationnels. Pour ces encours, la direction a recours au jugement pour déterminer ces dépréciations.

Nous avons, par conséquent, considéré que le changement de modalités d'estimation des provisions collectives et l'évaluation des dépréciations et provisions individuelles sur les crédits et sur les engagements à la clientèle constitue un point clé de l'audit.

NOTRE REPONSE

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus d'évaluation des dépréciations et des provisions collectives conduit par la Société Marseillaise de Crédit, en incluant dans notre équipe d'audit des experts en modélisation du risque de crédit. Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction pour déterminer les hypothèses et les paramètres ayant servi de base à cette évaluation.

S'agissant des encours sains dégradés dont les provisions sont déterminées sur une base collective, nos travaux ont consisté à :

- analyser les hypothèses et la documentation fournie par la Société Marseillaise de Crédit sur l'identification d'une dégradation significative du risque de crédit ;
- prendre connaissance du dispositif de gouvernance mis en place par la Société Marseillaise de Crédit ;
- examiner les principaux paramètres retenus par la Société Marseillaise de Crédit pour évaluer les provisions collectives ;
- examiner l'information publiée en annexe au titre du changement de modalités d'estimation réalisé en 2018.

Pour les encours douteux de la clientèle d'entreprises, nos travaux ont consisté à tester au 31 décembre 2018, sur une sélection des crédits les plus significatifs, les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations et des provisions individuelles.

Pour les encours douteux de la clientèle de détail dont les dépréciations sont déterminées selon une méthode statistique, nos travaux ont consisté à :

- comprendre les principes et le fonctionnement de cette méthode ;
- prendre connaissance des paramètres retenus par la direction, qui alimentent le modèle statistique et apprécier si leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation ;
- analyser la sensibilité des montants de dépréciations calculés selon cette méthode à certains paramètres jugés importants.

Pour les encours douteux de la clientèle de détail dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert, nous avons :

- pris connaissance de la documentation fournie par la société pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations ;
- examiné les données et les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de la Société Marseillaise de Crédit, et ces informations incluent les rémunérations et indemnités versées par votre société aux mandataires sociaux uniquement au titre de leur mandat exercé au sein de la Société Marseillaise de Crédit.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Marseillaise de Crédit par votre assemblée générale du 5 avril 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 9 décembre 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.
Au 31 décembre 2018, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Société Marseillaise de Crédit
Exercice clos le 31 décembre 2018
Paris-La Défense, le 29 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE ET ASSOCIES
Marjorie Blanc Lourme

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Vincent ROTY

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la Société Marseillaise de Crédit,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

→ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

→ Conventions autorisées depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée depuis la clôture à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

→ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.
Avec la société Massilia Participations Immobilières, filiale de votre société
Votre société détient un compte courant d'associé sur Massilia Participations Immobilières. Votre société a renoncé jusqu'au 31 Décembre 2018 à exiger le remboursement de son compte courant d'associé.
Le montant du compte courant s'élève à 363 776 Euros au 31 Décembre 2018.
Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Paris-La-Défense, le 29 avril 2019

Les commissaires aux comptes

DELOITTE ET ASSOCIES
Marjorie Blanc Lourme

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Vincent ROTY

Société Marseillaise de Crédit
2018
S'ENGAGER
À TOUT INSTANT,
POUR FAIRE
RAYONNER VOS PROJETS

RAPPORT ANNUEL 2018

Société Marseillaise de Crédit